



# Libre adhésion et contrainte : quel accompagnement proposer aux mineurs en danger non demandeurs de protection ? Constats et regards croisés

Actes de la journée d'étude du 25 juin 2021

---



Illustrations : Elisa Perriguer – voir : <http://perriguer.eu/elisaperriguer/>

## Table des matières

### **Introduction de la journée :**

- **Estelle DENIZE**, Présidente d’Hors la rue .....4
- **Daniel DERIVOIS**, Professeur de psychologie clinique et psychopathologie, Grand témoin de la journée .....5

**« Traite des mineurs : nouvelles donnes en France et en Europe », Olivier PEYROUX**, Sociologue, formateur, expert en migration et traite des êtres humains .....10

### **Première partie - Constats de terrain : Echanges entre professionnels à partir de deux situations de mineures en danger**

#### **1-Trauma, emprise, exploitation, comment trouver sa place ?**

**L’accompagnement d’une mineure victime de traite à travers l’histoire de Mila** .....17

**Hadrien BOURBON-ASSO**, Educateur de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, Service Educatif au Centre de Jeunes Détenus (SECJD)

**Kebira CHARPENTIER**, Assistant socio-éducatif, Aide Sociale à l'Enfance (ASE)

**Julie JARDIN**, Chargée de mission lutte contre la traite des êtres humains, Hors la rue

**Christine PRIGENT**, Psychologue, Service Educatif au Centre de Jeunes Détenus (SECJD)

#### **2-Soigner ou soi niée ?**

**La question du soin à travers l’histoire de Charlotte** .....29

**Hortense BRET BEZIAT**, Psychologue, Hors la rue

**Moustapha EZZIADI**, Responsable de l’équipe éducative adjoint, Hors la rue

**Marina LAVIGNE**, Médecin généraliste et bénévole à l’association Hors la rue

**Jérôme SEVRIN**, Educateur de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

**« Le parcours de prise en charge d'un mineur en danger : quels intervenants ? comment articuler leurs rôles ? » Florence LARDET**, Substitut du Procureur, Adjointe au Chef de section, Parquet des mineurs de Paris .....42

**Seconde partie - Pratiques innovantes françaises et européennes en matière de protection des mineurs non demandeurs de protection : Regards croisés**

Expériences européennes :

**Belgique - Présentation d'un centre d'accueil belge pour mineurs présumés victimes de la traite des êtres humains. Thomas COLIN, Coordinateur et Sandrine FRANCOIS, Criminologue à l'association Espéranto .....44**

**Italie - Accompagnement des mineurs victimes de la traite : présentation du projet innovant N.A.Ve, Francesca SGUOTTI, Psychologue clinicienne, Equality Cooperativa Sociale.....46**

**Suède – « Boys on the move » : Prise en charge et système de la protection de l'enfance suédois, Maria VON BREDOW, Analyst senior au Conseil National Suédois pour la Prévention du Crime .....47**

Expériences françaises.....48

**-Etat des lieux des dispositifs de protection existant pour les mineurs victimes de la traite des êtres humains et présentation du centre sécurisé et sécurisant de l'association Koutcha, Yann LE BRIS, Directeur de l'association Koutcha**

**-Retour d'expérience sur la prise en charge de mineurs non accompagnés dans un Etablissement de Placement Educatif, Yvon RONTARD, Directeur de l'EPE**

**Mots de fermeture :**

- **Daniel DERIVOIS** Professeur de psychologie clinique et psychopathologie, Grand témoin de la journée .....50
- **Aurélie de GOROSTARZU**, Directrice de l'association Hors la rue.....51

## Introduction de la journée

**Estelle DENIZE,**

Présidente de l'association Hors la rue

---

*Verbatim*

Quatre ans après le dernier séminaire organisé par Hors la rue qui avait pour objet de dresser un constat sur les différents dispositifs existants en matière de protection des mineurs victimes de la traite, nous avons souhaité poursuivre une réflexion sur la protection des mineurs en danger, éclairée par plusieurs disciplines des sciences humaines et médicales.

Depuis plusieurs années, Hors La Rue observe en effet l'inadéquation des structures de la protection de l'enfance pour certains mineurs en danger, mais non demandeurs de protection. Fugues à répétition, non adhésion à la prise en charge proposée, soins qu'ils n'estiment pas nécessaires, viennent alors chambouler les pratiques professionnelles. La libre adhésion, un des principes de notre association, vient se confronter à la question de la contrainte. Comment rechercher l'accord de ces jeunes, trouver des points d'accroche remettant au centre leur singularité, tout en articulant ce travail avec le cadre administratif ou judiciaire ? Comment identifier des leviers thérapeutiques pouvant être des pivots pour cheminer avec le jeune vers un mieux-être ? Comment trouver des voies autres que celles de la pénalisation et de l'enfermement ? Afin d'aborder ces questionnements et tenter d'apporter des hypothèses de réponses, nous bénéficions de la participation d'intervenants de différentes professions venant de France mais aussi de Belgique, de Suède et d'Italie que je tiens à saluer chaleureusement.

Pour ouvrir cette journée et apporter un regard clinique sur ce sujet, nous avons l'honneur de recevoir Daniel Derivois. Daniel Derivois est Professeur des Universités en Psychologie clinique et psychopathologie à l'Université de Bourgogne Franche-Comté. Il est l'auteur de plusieurs projets et ouvrages portant sur les thématiques du traumatisme, de la résilience, de la culture, de la migration, de la protection de l'enfance, de l'enfance et de l'adolescence.

Nous aurons ensuite le plaisir d'accueillir Olivier Peyroux, sociologue spécialisé sur les migrations et la traite des êtres humains pour un apport sociologique sur les évolutions de la traite des mineurs en France et en Europe.

Nous poursuivrons cette journée par une présentation de deux parcours de jeunes par différents professionnels de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, de l'Aide Sociale à l'Enfance et d'Hors la rue. Ces deux situations permettront de rendre compte de leurs histoires, d'aborder les notions d'emprise et de trauma, mais aussi de réfléchir à l'articulation du travail en partenariat ainsi que la nécessité d'innover en termes de dispositifs et de structures adaptées. Cette première partie sera modérée par Guillaume Lardanchet et conclue par Florence Lardet, Substitut du Procureur, Adjointe au Chef de section au Parquet des mineurs de Paris, que je tiens à remercier pour leur investissement dans la préparation de cette table ronde. Lors de la seconde partie, modérée par Aurélie De Gorostarzu, Directrice d'Hors la rue, que je tiens également à remercier, nous aurons le plaisir d'accueillir des intervenants étrangers mais aussi de France pour nous partager des retours d'expériences positives et innovantes menées auprès de jeunes en danger. Des expériences qui nous permettront d'amorcer ensemble une réflexion collective sur des possibilités d'action.

**Daniel DERIVOIS,**

Professeur de psychologie clinique et psychopathologie, Directeur adjoint du Laboratoire de Psychologie - Psy-DREPI (Dynamiques Relationnelles et Processus Identitaires) à l'Université de Bourgogne Franche-Comté.

---



Voir l'intervention :

<https://www.youtube.com/watch?v=lgzZWxbdMOo&list=UU5sykl8pc4zN57olxh7ln0w&index=7>

#### *Verbatim*

Merci à vous, aux organisateurs, merci à tous pour cette invitation à être grand témoin, et de ces échanges, même si on vient de le voir, les vrais témoins, ce sont ces jeunes qui peuvent témoigner de l'intérieur, de ce qu'ils ont vécu, parce qu'ils ont toute une théorie du soin que nous avons intérêt à prendre en compte dans cet accompagnement. Je suis ravi d'être là pour être témoin parmi eux de ces échanges qui vont avoir lieu aujourd'hui autour de la libre adhésion ou de la contrainte dans le cadre de l'accompagnement de ces jeunes en difficulté dans notre monde. Cela a été dit, j'ai une longue pratique dans le champ de la protection de l'enfance, et j'ai travaillé également dans un CER, j'ai pu mener des recherches également en milieu carcéral auprès de ces jeunes qui ont eu des trajectoires assez difficiles.

J'ai vu que le programme de la journée est très chargé, donc je vais aller droit au but avec une question, qui est celle-ci : comment faire face, ensemble, à la déshumanisation des jeunes du monde dans nos sociétés mondialistes ? Je dis bien ensemble, pourquoi ? Parce que l'accompagnement de ces jeunes est une entreprise collective. Vous le savez. Je dis aussi déshumanisation, car c'est ce que vivent ces jeunes, avec les violences subies à vie. Nous verrons, nous avons vu aussi dans les témoignages comment ces jeunes développent eux-mêmes des stratégies pour lutter contre cette déshumanisation. Je dis jeunes du monde, car il faut prendre en compte à la fois les migrants et les non migrants. Il faut prendre en compte à la fois les étrangers et les nationaux, parce que ces jeunes sont traversés par les mêmes problématiques. Des fois, lorsque nous mettons l'accent sur les migrants, nous avons tendance à oublier qu'il s'agit d'enfants, qu'il s'agit d'adolescents, c'est pour cela que je les appelle « jeunes du monde » Je les appelle comme cela, parce qu'ils n'ont pas que la famille, ils n'ont pas que la société, ils n'ont pas que les institutions comme horizon relationnel, ils ont le monde, l'environnement monde, un monde qui est violent, mais aussi un monde qui est porteur d'espoir et ces jeunes sont porteurs d'espoir, ces jeunes sont un petit peu l'avenir de notre monde.

Je dis aussi société mondialisée, car nos sociétés sont caractérisées par des mouvements démographiques, interculturels, transculturels, qui amènent des perceptions de soi, des perceptions de l'autre, différentes, qui amènent aussi les perceptions du bien-être, de la maltraitance, de la protection, qui sont différentes. Dans cette société mondialisée, j'aimerais attirer votre attention sur deux grandes forces en tension et des forces qui vont impacter nos dispositifs de prise en charge.

D'un côté, il y a la mondialisation capitaliste et financière, qui tend à réduire les êtres humains à de la marchandise, à des objets, à des instruments ou outils de travail et nos jeunes sont victimes de cela. Et l'un des effets délétères de cette force, c'est la déshumanisation, c'est-à-dire ce processus qui tend à déposséder l'autre de sa subjectivité, à le déposséder de lui-même, de son identité, de tout ce qui le constitue, les jeunes l'ont dit tout à l'heure, à le déposséder de sa dignité, bref, de son humanité. Mais parallèlement, où, à côté, il y a une autre force, de cette mondialisation, que nous appelons la mondialité, c'est le versant humain de la mondialisation qui propose de réintroduire de l'humain par la mobilisation de l'énergie disponible de toutes parts. Ces deux forces traversent notre monde, nos sociétés, nos familles et nos institutions.

C'est dans ce cadre-là que je vous propose d'inscrire la tension, la dialectique qu'il y a entre libre adhésion et contraintes vis-à-vis de ces jeunes. Parce que nous savons que ces jeunes sont pris entre ces deux forces, comme nous autres, professionnels. Du coup, d'autres questions surgissent. Jusqu'où peut-on protéger l'autre d'un processus de déshumanisation ? Avons-nous le droit de protéger les jeunes malgré eux ? Jusqu'où doit-on demander à l'autre son avis pour l'aider ? En quoi l'accompagnement proposé peut-il, paradoxalement, renforcer le processus de déshumanisation ? Nous faisons tous le constat, très souvent, que ces jeunes refusent le soin, mais pourquoi certains jeunes refusent-ils le soin ? Est-ce vraiment le soin qu'ils refusent ? Ne s'agit-il pas d'un refus de déshumanisation ?

Nous sommes au cœur ici de la problématique de la contrainte et de la libre adhésion, ou encore de ce que nous appelons nous, dans notre jargon de cliniciens, l'alliance thérapeutique. Disons tout de suite qu'il n'y a pas de contrainte sans liberté et il n'y a pas de liberté sans contrainte. Et c'est dans cette dialectique qu'il faudrait aborder cette question et dire, non pas libre adhésion ou contrainte, mais contrainte et libre adhésion. C'est cela, le défi. Je pense que la libre adhésion ou l'adhésion, tout simplement, des jeunes, dépend de la perception transculturelle. Parce que cela part d'un milieu culturel à l'autre, institutionnel, interpersonnel, de plusieurs notions, comme le danger, la maltraitance, le traumatisme, la protection, etc.

J'ai très peu de temps de parole. Nous n'aurons pas le temps de développer ces questions philosophiques, des questions qui sont empathiques, mais je vous invite pour cette journée à les avoir en tête, car elles conditionnent notre lecture des comportements des jeunes, leurs réactions face aux traumatismes, mais aussi nos pratiques professionnelles et institutionnelles auprès de ces jeunes.

En cette qualité de grand témoin, comme on me le propose, je voudrais rapidement attirer votre attention sur trois points de discussion. Dans un premier temps, présenter deux figures de la déshumanisation, et ensuite, soulever un certain nombre de stratégies que mettent en place les jeunes pour faire face à cette déshumanisation et soulever quelques questions sur les impasses, les logiques institutionnelles, avant d'évoquer la question du soin, du traitement et de l'accompagnement.

Nous savons, qu'il s'agisse de jeunes violés, frappés, humiliés, utilisés comme de la main-d'œuvre facile, ou traités comme de la marchandise, nous avons affaire, je vous l'ai dit, à un processus de déshumanisation. J'aimerais attirer l'attention sur deux figures de cette déshumanisation par des jeunes qui peuvent être perçus comme une cible, et il y a plein

d'exemples, exemple de torture, et il y a l'exemple des jeunes migrants dans la traversée qui subissent toutes sortes de tortures, mais qui subissent aussi des choses au niveau institutionnel. Il y a la question des violences sexuelles, les violences de l'inceste, les violences physiques, la question de la maltraitance institutionnelle. Tout cela participe de la déshumanisation des jeunes.

J'insiste sur un autre aspect de la déshumanisation, c'est quand ces jeunes sont utilisés comme armes, sont utilisés comme outil, comme instrument de travail. C'est le cas des enfants soldats. Je travaille beaucoup avec des collègues qui interviennent sur l'accompagnement des enfants soldats, des enfants qui sont transformés en soldats. C'est le cas aussi de ceux qui sont pris dans les réseaux de la prostitution, de la mendicité contrainte, de l'exploitation sexuelle, de la traite. Les exemples sont nombreux. Mais je voudrais prendre un autre exemple collectif. Vous avez en tête ce qui s'est passé dernièrement quand il y a eu des migrants qui ont débarqué à Ceuta. Il y a un éditorial du Monde qui a fait parler justement le ministre espagnol de la Défense, qui a accusé le Maroc « d'agression » ces migrants sont perçus comme une arme pour agresser. J'attire votre attention là-dessus, car pour moi, c'est un degré au-dessus dans la déshumanisation, dans l'utilisation de ces jeunes comme étant de la chair à canon. Ces deux figures rappellent des traitements différents. Ils ne produisent pas les mêmes types de traumatisme et leur décodage est très subtil, ce qui en fait des adolescents, par exemple, victime délinquant, comme j'aime le dire. Je n'ai pas le temps de développer la réflexion sur les enfants soldats. Mais ces jeunes sont traumatisés dans leur corps, dans leur psyché et dans leur identité. Ils font aussi face à ce que j'appelle un traumatisme identitaire.

J'attire votre attention sur ces deux points importants, ces deux figures-là amènent aussi à s'interroger sur l'humanité de ceux qui prennent les migrants pour cible et de ceux qui les utilisent comme arme ou outils.

Ce que je dis souvent, c'est qu'il faut être suffisamment déshumanisé pour déshumaniser à son tour un autre être humain. C'est quelque chose qui s'inscrit dans ce que j'appelle un traumatisme mutuel de longue durée, sur lequel je pourrais revenir tout à l'heure. Les traumatismes des jeunes produisent également des traumatismes chez les professionnels, c'est ce que nous appelons le traumatisme vicariant. C'est lorsque les professionnels sont témoins du récit traumatique des jeunes, sont témoins du vécu traumatique de ces jeunes. Nous pouvons penser aux humanitaires, aux sauveteurs en haute mer, aux professionnels du soin, de l'éducation, du social, des bénévoles, les associations, etc. Mais dans certains cas, ce traumatisme est beaucoup plus complexe, notamment quand les professionnels sont amenés à exécuter une violence sur ces jeunes, que ce soit une violence symbolique ou concrète. Je pense ici aux policiers. Vous avez certainement en tête les images qui ont tourné sur les médias concernant ce qui s'est passé à Ceuta. Ces policiers qui courent sur la plage pour rattraper et menotter des jeunes qui sortent à peine de l'eau et qui tentent de s'échapper. Ces policiers-là aussi doivent faire face à quelque chose de très dur. Je pense aussi aux éducateurs. Certains éducateurs qui peuvent être parfois dans les institutions, missionnés par leur hiérarchie pour mettre brutalement fin à une prise en charge, mettre le jeune dehors, en raison d'une logique paradoxale.

Je pourrais multiplier ces exemples. Ces traumatismes peuvent produire de la déshumanisation qui amène aussi les professionnels à se poser la question sur le sens de leur

travail. Pour moi, la prise en charge doit être globale et c'est pour cela que, au tout début, j'ai insisté sur le côté collectif, comment, ensemble, faire face.

Je ne vais pas être long, je vais juste pointer deux éléments très rapidement pour lancer un peu la discussion. Je passe en revue quelques réactions aux réponses des jeunes. Nous savons que les traumatismes multiples que vivent ces jeunes produisent un certain nombre de symptômes, dépression, toxicomanie, délinquance, errance, prostitution, etc. J'aimerais rappeler cinq stratégies que ces jeunes mettent en place, car nous avons intérêt à écouter. Il y a la question de la répétition, nous sommes habitués à cela, lorsque le jeune répète quelque chose qui n'arrive pas à symboliser, etc. Mais j'attire l'attention sur les retours sur les lieux psychiques du crime et nous l'avons vu tout à l'heure dans les deux témoignages. Ces jeunes que nous essayons d'arracher à leur milieu violent, mais traumatisant, mais qui y reviennent. Ce qui donne parfois l'impression aux éducateurs qu'ils ne font rien. Mais ces jeunes retournent dans ce lieu pour tenter de retrouver leur humanité piétinée, leur humanité bafouée, pour tenter de retrouver une famille comme celle qui a parlé, qui a dit qu'elle préférerait rester dans la rue avec son petit copain, plutôt que de rester en institution. C'est un point très important. C'est ce que nous pouvons appeler le refus du soin, un refus apparent du soin, car ces jeunes refusent la pitié et non le soin. Ils refusent la contrainte institutionnelle maltraitante, ils refusent la déshumanisation et les exemples sont nombreux.

J'aimerais attirer votre attention sur la recherche de l'incarcération et cette jeune qui attendait juste que les policiers l'attrapent justement pour attraper quelque chose. D'un point de vue externe, nous pouvons voir l'incarcération comme étant une contrainte, mais l'incarcération peut être recherchée et vécue par ces jeunes comme étant un espace de liberté pour se libérer d'un milieu violent. Tout cela nous amène à mettre en place des stratégies pour écouter ces jeunes.

Un dernier point, c'est la question de la créativité. Vous savez que ces jeunes ont été mis de côté, mis en dehors de l'humanité par les violences subies et parfois, dans cette marge, ils essaient justement de reprendre cette marge à leur actif pour essayer de passer d'une marginalité subie à une marginalité créatrice habitée.

Rapidement, l'autre point, c'est pour un certain nombre de choses qu'ils mettent en place. Voir comment fonctionnent nos institutions. Nous savons qu'elles sont débordées, à bout de souffle. Je rappelle une hypothèse de Bléger, qui dit que toute institution fonctionne sur le modèle de la pathologie qu'elle est en train de traiter. Cela veut dire qu'il ne suffit pas de vouloir protéger un jeune pour le protéger vraiment. Cela demande justement aux institutions de faire l'examen de leur dispositif pour comprendre pourquoi elles arrivent à faire l'inverse de leurs tâches primaires, pourquoi, au lieu de protéger, parfois, elles en arrivent à être des institutions maltraitantes, parce qu'enfermées dans une logique binaire, avec des réactions en miroir, etc.

Pour conclure, j'aimerais rappeler que ces jeunes ont été pris dans un processus de déshumanisation, ce qui suppose qu'ils n'ont pas été considérés comme des êtres humains. Or, ces jeunes ont besoin de soins. Mais qu'est-ce que le soin ? C'est l'occasion justement de rappeler la différence entre soin et traitement. Et là, je me base justement sur les travaux de Daniel Marcelli qui dit que traitement vient de tractare, tractum, traere qui signifie traîner violemment, mener difficilement. Alors que le soin vient de sunni, sun(n)jôn, qui signifie

s'occuper de, se préoccuper de, considérer l'autre. Lorsque nous faisons face à ces jeunes en difficulté, nous avons besoin de traiter leurs symptômes, l'alcoolisme, la toxicomanie, etc., c'est bien de le traiter, le traitement vise l'éradication des symptômes, mais le soin vise la globalité du sujet, considérer comme un être humain à part entière. Il est donc important de différencier traitement et soins.


Donc d'abord, considérer ces jeunes avant de traiter ces symptômes, et les considérer signifie les accrocher dans leur milieu, avec leur propre théorie, le repli de leurs propres codes, comme cela a été dit. C'est à ce moment-là que nous allons leur proposer un accompagnement que je qualifie de transitionnel. L'accompagnement va prendre sens lorsque nous allons faire un pas vers un univers traumatique du jeune, l'univers créateur aussi de ce jeune qui a pas mal de codes à nous proposer. Cela suppose de ne pas vouloir à tout prix l'arracher à cet univers, mais aller vers lui et mettre en pratique cet accompagnement transitionnel, un accompagnement par petits bouts, dans son milieu pour, petit à petit, essayer de le réinstaurer dans quelque chose qui fasse sens pour lui. Cet accompagnement transitionnel suppose une transition, une transition, c'est quelque chose qui se fait en douceur, donc il faut prendre sur soi, transition d'un milieu traumatogène vers un milieu de protection, en sachant que ce milieu de protection, la protection peut être pensée à l'intérieur même de ce milieu traumatogène, ne pas arracher coûte que coûte le jeune de son milieu, aller dans son milieu, articuler posture émique et éthique, c'est-à-dire notre point de vue et le point de vue du jeune, intérieur, extérieur, dans une démarche anthropologique, et éviter surtout que nos dispositifs ne participent pas de cette déshumanisation. Comme je le disais tout à l'heure, parfois, nous pensons bien faire et pourtant, nous faisons le contraire de ce pour quoi nous sommes payés.

Pour conclure, je dirais que ces jeunes, c'est une idée que je vous propose, sur laquelle nous pourrions revenir toute la journée, ces jeunes ne refusent pas le soin, ils refusent la déshumanisation. Je vous remercie.

## « Traite des mineurs : nouvelles données en France et en Europe »

**Olivier PEYROUX**, Sociologue, formateur, spécialisé sur les migrations et la traite des êtres humains

---

 Voir l'intervention :

<https://www.youtube.com/watch?v=iCXTAc3hQtk&list=UU5sykL8pc4zN57oIhx7In0w&index=6>

### *Verbatim*

Dans cette présentation, l'idée, c'est de pouvoir mieux identifier les facteurs qui expliquent pourquoi nous avons des jeunes en France et en Europe qui se retrouvent victimes de traite des êtres humains. Souvent, lorsque nous lisons des rapports et autres, nous allons voir des facteurs qui indiquent une certaine fatalité et l'idée est de pouvoir décomposer un petit peu pourquoi la traite des êtres humains apparaît chez les jeunes et pourquoi nous assistons actuellement à une multiplication des jeunes qui sont touchés par ce phénomène et en espérant sortir quelques facteurs qui, bien sûr, ne sont pas uniques à chaque fois, l'idée, c'est à la fois de déconstruire et de remobiliser. Nous ne sommes pas sur une fatalité, mais sur des mécanismes que nous pouvons tout à fait identifier. Cela va permettre de dresser un éventail des situations pour tenter de ne pas passer trop à côté de certaines.

La question des mineurs qui sont victimes de traite, non seulement, elle n'est pas nouvelle et elle est apparue avant la loi sur la traite des êtres humains et avant la prise de conscience générale sur la traite des êtres humains. Nous pouvons la situer au XIXe siècle, tout le monde a lu *Oliver Twist*, etc. Si nous prenons récemment, en France, et dans les autres pays d'Europe, dans les années 80, dans les années 70, début des années 80, nous avons, dans le cadre de la migration yougoslave, pour faire simple, des populations qui étaient mal installées en Yougoslavie et qui migrent avec la politique mise en place entre les pays d'Europe de l'Ouest et la Yougoslavie pour avoir des travailleurs immigrés et parmi ces travailleurs, nous avons quelques familles qui n'ont pas les codes, et donc mettent leurs enfants à mendier, à voler, etc. Ces familles vont s'installer dans différents pays d'Europe. La plupart, après une petite période, Madame trouve un travail, Monsieur va à l'usine et rapidement, la première, la deuxième génération est scolarisée et on n'entend plus forcément parler de ces familles-là, sauf que nous avons un petit nombre de familles qui se spécialisent dans l'exploitation des enfants, c'est-à-dire que leur économie familiale repose en grande partie sur ce que vont rapporter leurs enfants. Ces jeunes, à l'époque, nous les appelions des Yougos. Si les institutions passaient à côté de ces jeunes-là, c'est que nous étions persuadés que c'était des fonctionnements culturels très spécifiques, qui font que cela est un peu une fatalité, ils font cela depuis tout le temps et nous ne pouvons rien faire.

Lorsque nous creusons, d'une part, ce n'était pas des pratiques qu'ils avaient dans leur pays. Nous pouvons interroger le côté culturel des choses. Cela reste une minorité, mais qui, assimilé à tout cet ensemble qui était flou, et quand on regarde de près, nous nous apercevons que nous avons des fonctionnements criminels, certes sur une base familiale, mais des fonctionnements criminels qui sont pensés comme n'importe quelle organisation criminelle et nous ne sommes pas du tout sur une organisation culturelle. Nous allons avoir des donneurs d'ordres qui vont recruter des victimes, entre ces victimes, il y a des hiérarchies et c'est cela

qui rend les choses plus complexes, avec les chefs de groupe, les personnes qui sont en bas de la pyramide, etc.

Comme cela a été dit par la jeune fille, ceux qui sont moins bons vont se retrouver dans la mendicité, ceux qui auraient plus d'habileté pour le vol seront dans le vol. Nous avons un fonctionnement comme cela. Souvent, ces organisations sont petites et elles font appel à des receleurs qui ne sont pas forcément membres de cette organisation, mais elles donnent l'impression d'être plus importantes qu'elles ne le sont, parce qu'elles se basent sur une diaspora répartie un peu partout en Europe et vont utiliser cette diaspora pour des aspects logistiques, pour l'hébergement, pour récupérer une voiture, pour amener un membre de la famille à tel endroit, etc.

Et nous avons l'impression que nous sommes face à des groupes transnationaux, alors que nous sommes face à un nombre réduit de familles qui sont toujours les mêmes. Si j'en parle maintenant, c'est que ces familles sont toujours actives. Ce n'est pas de l'histoire, c'est que nous sommes à la troisième ou à la quatrième génération de jeunes qui sont très connus dans les pays européens, car les services de justice, de police les ont rencontrés, mais nous n'arrivons pas nécessairement à lutter contre ce phénomène, parce que nous ne décryptons sans doute pas assez et nous assimilons trop à des facteurs culturels ces fonctionnements.

Pour continuer dans cette petite chronologie, ces familles se sont maintenues et au début des années 2000, nous voyons des groupes de Roumanie, de Bulgarie, et j'ai pris l'exemple de la Roumanie, mais il n'y a pas que la Roumanie, avec des fonctionnements qui sont relativement proches. Nous ne sommes pas sur des critères liés à la pauvreté, comme cela est rappelé. Ce n'est pas parce qu'ils sont pauvres et qu'ils ne vont pas à l'école, sinon, nous aurions des centaines de milliers, voire des millions de personnes qui mettraient leurs enfants à mendier et à voler. Heureusement, ce n'est pas le cas.

Ce que nous observons, c'est comment cela se produit. Nous avons des migrants qui sont venus. Certains comprennent qu'il y a des failles dans le système qui permettraient de gagner de l'argent. Ils vont retourner dans leur ville d'origine, leur quartier, leur village, profiler des personnes. Ce qui nous intéresse, ce sont des enfants, qui viennent exploiter ces failles, pour faire de l'argent. La plupart du temps, la plupart de ces groupes arrivent à contraindre les parents par des formes d'endettement, que nous appelons les usuriers, par exemple, ce sont des systèmes qui sont assez proches. Petit à petit, ces familles, certains groupes arrêtent rapidement et pour d'autres, nous avons une forme de prestige, une forme de concurrence, c'est-à-dire que ces familles ne vont plus être dans une forme d'endettement, mais elles vont utiliser les enfants pour gagner ce concours de prestige, avec un concours pour savoir qui va gagner la plus grande maison, en mettant en scène sa réussite sociale, surtout au pays.

Ce que nous pouvons observer, c'est que ces groupes vont rapidement utiliser des fonctionnements communautaires autour du mariage et autres, pour asseoir une emprise sur ces jeunes, ce qui peut donner là encore l'impression que nous sommes sur des fonctionnements complètement culturels, mais lorsque nous regardons de près, depuis 2004, 2005, c'est toujours les mêmes groupes que nous allons retrouver en Europe. Vu d'un pays, nous avons l'impression qu'il y a des variations. Là, j'ai pris un peu au hasard entre 2014 et 2015, nous avons très peu de jeunes, de yaches, et de Roms, et nous avons une explosion en 2015. Nous en avons discuté hier soir avec Espéranto, certains jeunes étaient à Craiova et sont

partis suite à des arrestations et autres, sont allés aux Pays-Bas et des Pays-Bas, sont allés en Belgique. Nous avons l'impression qu'ils ont disparu, que cela s'est éteint, mais ce sont toujours les mêmes qui continuent de circuler en Europe.

Lorsque nous observons ce qui fait que ces groupes s'éteignent, souvent, il y a des arrestations au pays, ciblées, c'est-à-dire que nous arrivons à taper les donneurs d'ordres, et notamment les clans les plus importants et nous avons aussi des conversions massives à des mouvements évangéliques et ce sont parfois les mêmes qui exploitent les enfants et qui se convertissent. Nous pouvons être touchés par la grâce.

Souvent, il y a un basculement d'un modèle à un autre. Ce sont ces modèles qui restent à inventer, étant donné que ce sont des groupes récents, ces groupes se cherchent. Parfois, la réussite peut passer par une forme de réussite qui va être à travers des mouvements évangéliques. C'est cela que cela illustre. C'est assez frappant. Nous sommes sur un nombre limité de familles. Nous avons l'exemple de Brăila, c'est une grosse ville. C'est un petit quartier et nous serons sur 40, 50 familles maximum. Nous pouvons nous poser la question de savoir comment cela se fait que nous n'arrivons pas à identifier ces familles, alors que cela fait plus de 10 ans, 15 ans qu'elles sont activées, et que ce sont toujours les mêmes dans les pays d'Europe.

Pour illustrer ce que je disais, je ne veux pas être trop long, ce qui a permis à ces familles de ne pas être identifiées jusqu'à présent, cela paraît simple, mais c'est ce que nous allons retrouver chez tous les jeunes qui sont victimes d'exploitation, c'est tout simplement le déplacement d'un pays à l'autre avec parfois des modes d'exploitation qui sont différents d'un pays à l'autre, ce qui fait que nous ne calculons pas. Un des manques que nous pointons chaque année, c'est qu'il n'y a pas de communication entre pays européens. Il y a très rarement, voire pas du tout, de statut de victime pour des mineurs qui seraient reconnus comme victimes. Cette information, même lorsqu'elle existe, c'est le cas par exemple en Espagne, ne va pas circuler. C'est pour cela que les autorités allemandes voient des enfants roumains de cette ville, même s'ils sont très connus de la justice française, ils ne seront pas au courant que ces mineurs sont victimes de traite et ils vont attendre un an ou deux ans avant de comprendre ce qui se passe et, souvent, c'est trop tard. C'est pour cela que depuis une quinzaine d'années, ces protections se mettent très difficilement en place.

La particularité de ces jeunes, c'est qu'ils sont très visibles et ce n'est pas le cas de toutes les formes de traite, nous allons le voir. Les stéréotypes autour des Roms font que cela paraît comme une fatalité un peu culturelle et nous y accordons moins d'importance. C'est le cas notamment, ce qui est le plus frappant, c'est la mendicité. C'est une pratique qui, dans beaucoup de pays, même si cela commence à changer, ne choquait pas, car ce sont des Roms. Mais la plupart des enfants qui mendient, si vous discutez avec eux, la plupart n'ont jamais mendié dans leur pays, donc il n'y a rien de culturel là-dedans.

À travers ces groupes qui sont visibles, parce qu'il y a du vol, cela gêne l'ordre public et autre, nous avons des formes plus subtiles de jeunes filles qui vont se retrouver mariées dans des belles-familles et pour lesquelles nous avons très peu de vision, c'est vraiment par hasard. Nous avons des formes d'exploitations domestiques à travers des mariages qui vont toucher des communautés des Balkans, des communautés de Turquie, de Tchétchénie, de Syrie, avec une diaspora installée dans les pays d'Europe de l'Ouest et des jeunes filles qui viennent

directement du pays, car jugées mieux éduquées, c'est-à-dire plus soumises et qui se retrouvent isolées et pour lesquelles nous avons très peu de visibilité et souvent de protection.

Je parle très rapidement de la question de l'exploitation sexuelle de jeunes filles étrangères. Ce qui est frappant, c'est qu'autant il y a plein de débats sur les faux mineurs qui se font passer pour majeurs, autant, il n'y a pas du tout de débats sur ces filles qui se font passer pour majeures alors qu'elles sont mineures et qui peuvent être en rue, exploitées sexuellement, sans que cela ne se voie trop et c'est particulier pour les jeunes filles étrangères. Souvent, nous passons à côté.

Je continue pour être dans les temps. Sur des formes plus subtiles, nous avons ces exploitations sur une base familiale, mais nous voyons, depuis plus récemment, on va dire depuis 2014-2015, que des groupes qui sont actifs sur le trafic de drogue utilisent de plus en plus de mineurs en profilant, là aussi, des mineurs non accompagnés pour leurs activités. Je donne deux exemples, mais il y en aurait plein d'autres. Nous avons le cas notamment pour les jeunes albanais. Certains jeunes albanais que nous avons ont été actifs dans le vol sériel, ce sont des cambriolages un peu à répétition. Nous avons assisté à une reconversion en 2014-2015 sur ces jeunes qui se transforment en livreurs, pour notamment du haschisch ou de la marijuana. Les groupes albanais ne tenant pas une cité ou un endroit où ils pourraient vendre, ils ont développé énormément la livraison à domicile et ils utilisent des mineurs non accompagnés pour faire cela. Nous sommes effectivement dans le cadre d'une traite, et souvent, c'était des jeunes qui étaient pris en charge à l'aide sociale à l'enfance, qui s'investissaient dans leurs études et dès qu'ils sont activés par le clan, ils arrêtent tout et ils se retrouvent là-dedans avec de fortes pressions pour répondre aux commandes et exigences.

Un autre exemple, c'est le cas des Vietnamiens. Depuis 2010, nous assistons à une forte émigration du centre du Vietnam vers l'Europe, en passant par différentes voies, Moscou, etc., pour arriver un peu partout en Europe. Ces jeunes sont endettés et ce sont souvent des dettes de 30 à 40 000 €, et certains, on leur propose, pour rembourser cette dette, de travailler dans ces fermes de cannabis qui sont un peu la nouvelle tendance en matière de stupéfiants, il y a de plus en plus un développement de la production indoor de cannabis, des hangars de 10 000 plans et pour cela, il faut des jardiniers qui cultivent, qui souvent sont enfermés là-dedans. C'est relativement toxique, en plus. Nous retrouvons des mineurs non accompagnés vietnamiens. Ils peuvent être exploités dans différents cas, mais c'est particulièrement frappant au Royaume-Uni. Récemment, depuis trois ans, le nord de l'Espagne connaît un déploiement sans précédent de ces fermes qui sont tenues soit par les Vietnamiens soit par les Albanais, mais avec la même stratégie, un travail sous une espèce de coopération. Là aussi, nous passons au travers et nous voyons que nous avons une stratégie sur ces mineurs qui est nouvelle, mais qui emploie encore une fois des mineurs dans le trafic de drogue.

Je vais continuer cette présentation avec l'ubérisation. C'est la diapositive suivante. Cela touche ces fameux mineurs d'Afrique du Nord qui sont actuellement un peu sur le devant de la scène, et bien sûr, nous pourrions en parler très longtemps, mais nous ne sommes plus sur des jeunes qui sont sur l'échec d'un projet migratoire. Ce désir d'immigrer est important, il n'y a pas de raison que cela se passe mal. Il faut quand même le rappeler.

En Espagne, 80 % des mineurs non accompagnés pris en charge au civil sont de nationalité marocaine. Ce n'est pas parce que nous sommes marocains que cela ne va pas marcher. Nous

pourrions faire les mêmes constats avec l'Algérie, la Tunisie. Ils tentent de migrer, comme beaucoup de jeunes. Leur projet migratoire se passe mal, ils sont récupérés, nous ne sommes pas dans des clans qui profitent des personnes qui vont les amener du pays et leur donner une tâche très particulière, comme ce que nous avons vu très à présent, et nous sommes sur des jeunes qui, n'étant pas pris en charge, sont pris dans des addictions pour X raisons, et ne sont pas détectés à temps, et peuvent être utilisés très simplement par des organisations locales qui sont très présentes. Ce sont des jeunes qui sont très facilement recrutables avec un simple téléphone portable, quelques posts qui montrent que l'on pourra faire de l'argent et des médicaments qui sont quasi en accès libre, et c'est le cas en Belgique, en France, à des prix dérisoires. Nous sommes sur des plaquettes de Rivotril à 10 €, donc malheureusement accessibles à tout le monde. Nous aurons le temps d'en discuter, je ne vais pas m'étaler là-dessus.

Mais ces jeunes interrogent nos fonctionnements parce qu'ils s'orientent à travers les réseaux sociaux en Europe avec certaines villes qui sont plus pour se soigner et d'autres pour faire de l'argent et d'autres pour se protéger. Ils ont un fonctionnement déterritorialisé qui vient interroger tous les dispositifs de protection de l'enfance qui sont extrêmement territorialisés. Ils ne passent plus par les diasporas traditionnelles qui sont aussi territorialisées, ce qui crée autant de difficultés dans leur suivi et leur repérage.

Nous sommes sur des petites organisations criminelles très segmentées, quelqu'un qui trouve un squat, qui appelle quelques jeunes, qui va négocier avec un dealer de médicaments pour les fournir, qui va voir avec des receleurs du coin comment vendre tel aspect de la marchandise. Lorsque nous parlons de réseau, nous ne sommes pas sur des mafias, sur des réseaux très structurés, nous sommes sur des réseaux très faciles à monter et à défaire, qui se font et se défont.

Nous avons des spécificités par ville, mais n'allons pas rentrer dedans. À côté de ce phénomène, nous voyons un phénomène de mineurs non accompagnés qui étaient pris en charge par l'aide sociale à l'enfance et que nous voyons sortir de l'aide sociale à l'enfance pour plusieurs raisons, d'une part, parce qu'il faut savoir qu'avec la sécurisation des frontières, le corollaire, c'est que le coût, notamment lorsque nous venons d'Afrique subsaharienne, est très important, donc ces jeunes la plupart du temps ont des dettes de voyages auprès de leur famille ou auprès d'autres personnes qui sont beaucoup plus élevées que ça ne l'était auparavant. Le fait qu'ils n'arrivent pas forcément à être régularisés lorsqu'ils ont 18 ans font qu'ils vont tenter de s'inscrire dans le travail clandestin, au noir, le travail au noir étant assez peu rémunérateur depuis l'arrivée en 2015 de beaucoup de migrants qui se retrouvent sans statut. Ils peuvent être facilement approchés, et d'ailleurs, ces jeunes sur la route ont déjà été exploités, donc c'est facile de les remettre sous emprise et nous avons trouvé différentes formes.

Il y a de l'exploitation économique qui s'est développée énormément pendant la pandémie. Le plus visible, c'est sans doute les jeunes livreurs Deliveroo qui utilisent un faux compte, qui sont mineurs. Derrière, il commence à y avoir quelques enquêtes qui sont faites, mais cela peut vraiment être considéré comme de l'exploitation économique, car certains sont hébergés dans des conditions indignes, ont des amplitudes horaires de travail très importantes. Ce n'est pas juste comme cela pour se dépanner le week-end. Nous

commençons à avoir des mineurs qui sont utilisés pour de la vente de stupéfiants, à Paris, c'est le cas notamment pour le crack, il y a un marché très particulier, et nous voyons notamment des mineurs guinéens, qui n'étaient pas là-dedans, qui se font recruter par d'autres mineurs sénégalais dans l'objectif de ce recrutement, c'est qu'ils portent le risque pénal des véritables organisateurs du trafic. Cette catégorie-là passe sous les radars.

Je terminerai, je regarde l'heure, sur cette question, est-ce que l'exploitation des mineurs n'est pas devenue un business accessible à tous ? Dans cette chronologie que j'ai essayé de faire, nous voyons qu'au début, nous sommes quand même sur des fonctionnements qui sont un peu complexes, il faut étudier une fin, aller dans un pays, trouver des gens qui correspondent au profil, les mettre sous emprise, en recodifiant un petit peu les fonctionnements et puis, petit à petit, nous nous apercevons que cela devient de plus en plus évident, de plus en plus facile et que les organisations sont de plus en plus petites.

Ce qui plaide malheureusement pour ce point-là, c'est que nous voyons depuis quelques années, et cela existait déjà avant, cela fait une dizaine d'années, si ce n'est plus, aux États-Unis et au Canada, comme dans la plupart des pays d'Europe, que des jeunes filles, âgées de 12, 13 ou 14 ans, qui se retrouvent récupérées dans des réseaux d'exploitation sexuelle. Le phénomène est très proche dans le recrutement de ce que nous avons pu voir avec les mineurs d'Afrique du Nord, avec des organisations qui sont très petites et parfois qui dépendent que d'un individu qui décide de voir des jeunes filles, qui commencent à vouloir se mettre dans l'escorting qui va les récupérer. Ce ne sont même pas forcément eux qui vont créer le besoin. Il n'y a pas forcément des lover boys. Cela a été dit et redit, mais pour le moment, l'exploitation des mineurs pour des individus qui voudraient faire de l'argent rapidement semble beaucoup plus accessible et facile que d'autres formes de délinquance et de trafic, comme le trafic de stupéfiants qui nécessite une mise de fonds au départ. Il y a un risque de règlement de compte, parce que nous voyons que nous sommes quand même sur de la vente souvent de rue. Il y a des logiques de territoire. Avec un risque pénal qui semble, et je ne dis pas que c'est une réalité, plus important. Par comparaison, il n'y a pas d'investissement. Le seul investissement, c'est d'avoir un téléphone portable. Nous n'avons pas de concurrence, car souvent, les passes ne vont pas se faire en rue, mais ce sera dans un hôtel, un Airbnb, etc. Et le risque pénal, aux yeux des personnes qui pratiquent cela, semble extrêmement faible. Ce qui fait que cette exploitation des mineurs devient une composante qui semble relativement accessible à des individus avec des profils extrêmement variés.

Pour résumer, nous avons des exploitations familiales qui se maintiennent et qui se perfectionnent avec les années, parfois avec des avocats, des associations qui sont créées, etc., nous avons l'utilisation dans des trafics de drogue et dans la production de drogue émergente de mineurs ciblés, et tout le monde passe à côté. Et ce dont on s'aperçoit, c'est que les mineurs, quels qu'ils soient et je rejoins le fait qu'il faut arrêter de faire cette différence entre les mineurs étrangers et non étrangers, les mineurs, finalement, avec ce développement des réseaux sociaux, cette vulnérabilité quelque part, qu'ils vont exposer, en tout cas, toutes les failles sont sur les profils des jeunes et donc n'importe qui est un peu malin peut créer le bon profil pour attirer et voir ces failles, fait que le recrutement des mineurs, le contrôle de ces mineurs, de l'argent qu'ils peuvent rapporter, devient actuellement le business, si nous pouvons dire cela comme cela, qui semble le plus accessible et qui semble le plus immédiat.

C'est sur ce constat, qui montre l'urgence d'agir, car il n'y a pas de raison que les choses changent, que je voulais terminer, et ce constat nous oblige à sortir d'une forme d'ethnicisation de la traite des êtres humains et d'une forme de catégorisation qui serait juste les MNA, les Roms, juste les jeunes filles. Si nous arrivons à sortir de cette catégorisation et comprendre cette accessibilité de la traite, c'est là où nous comprenons que nous avons tous besoin, aussi bien, police, justice, protection de l'enfance, pays d'origine, d'un travail en commun, parce que la tâche est ardue et complexe et j'ai envie de dire multifactorielle.

## Première partie - Constats de terrain

### Echanges entre professionnels à partir de deux situations de mineures en danger

#### 1-Trauma, emprise, exploitation, comment trouver sa place ?

#### L'accompagnement d'une mineure victime de traite à travers de l'histoire de Mila

**Julie JARDIN**, Chargée de mission lutte contre la traite des êtres humains, Hors la rue

**Hadrien BOURBON-ASSO**, Educateur de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, Service Educatif au Centre de Jeunes Détenus (SECJD)

**Kebira CHARPENTIER**, Assistant socio-éducatif, Aide Sociale à l'Enfance (ASE)

**Christine PRIGENT**, Psychologue, Service Educatif au Centre de Jeunes Détenus (SECJD)

---

*La captation vidéo de ces interventions n'est pas disponible pour des raisons de protection de l'identité de la jeune-fille.*

#### L'histoire de la jeune Mila

Mila est née en 2000 en Roumanie. Cadette des filles, elle est issue d'une fratrie de cinq enfants. Ses parents sont mariés, originaires d'une ville en Roumanie. Mila est arrivée en France en 2006. Pendant plusieurs années, elle fait des allers-retours avec sa famille dans différents pays européens. Durant les périodes où elle se trouve en France, Mila a été accompagnée par plusieurs associations, concernant sa scolarité et sa santé.

C'est en 2015 que Mila est rencontrée pour la première fois par Hors la rue dans le cadre de ses maraudes. C'est une jeune fille vive, impulsive, drôle et qui aime chanter. Pourtant, elle semble avoir une place particulière dans le groupe des jeunes dans lequel elle évolue. Mise de côté, moquée, subissant des violences physiques et psychologiques par les autres jeunes, Hors la rue l'identifie alors comme bouc émissaire du groupe.

Au fur et à mesure des rencontres avec Mila, l'association observe de nombreux éléments de danger. Consommation de cigarettes, une gestuelle envers les garçons très sexualisée, une activité quotidienne de vol au distributeur automatique de billets.

En raison de la répétition d'actes délinquants, potentiellement commis sous la contrainte et de nombreux déferrements, Hors la rue décide d'envoyer un signalement au parquet et à la Cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP) portant la mention de mineure présumée victime de traite des êtres humains. Des faits de maltraitance intra familiale ont aussi été verbalisés par certains enfants de la fratrie.

Un éducateur de la protection judiciaire (PJJ) de la jeunesse en milieu ouvert est désigné. Plusieurs essais de placement en foyer d'urgence sont tentés, afin de protéger Mila, en raison de son statut de victime. Malgré cela, Mila fugue systématiquement, laissant penser qu'il n'y a pas seulement une question d'inadéquation des structures proposées, mais l'empreinte forte d'une relation d'emprise et de loyauté envers son groupe d'appartenance. Mila est incarcérée au quartier pour mineures de la maison d'arrêt de femmes de Fleury-Mérogis. Un accompagnement commun se met en place entre différents services de la PJJ, milieu ouvert, SECJD, Hors la rue, une avocate de l'antenne des mineurs du barreau de Paris. En parallèle, le juge des enfants décide d'offrir une assistance éducative au vu du statut de Mila. Tous ces professionnels ont travaillé de concert avec Mila dans l'idée d'un placement éloigné dans un autre pays européen, avec l'appui du parquet des mineurs de Paris. Mais à sa sortie, Mila refuse de monter dans le véhicule.

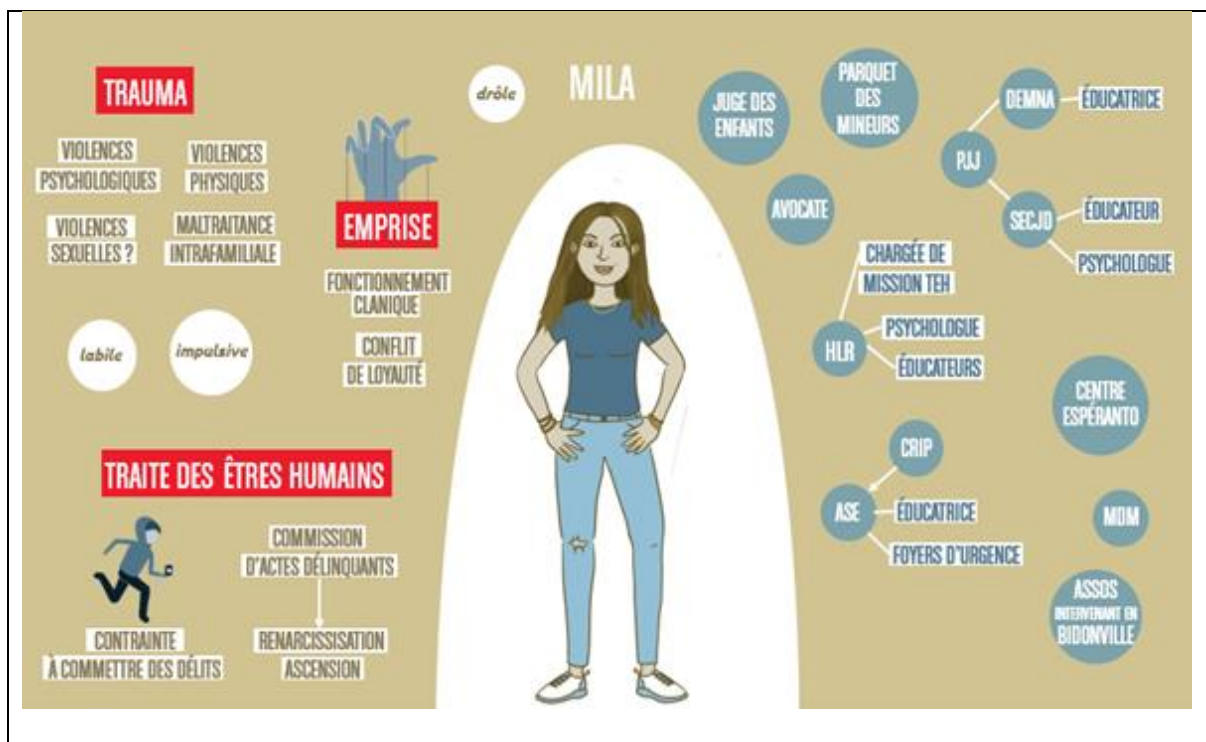
Elle retourne alors auprès de son groupe d'appartenance. Hors la rue et son éducateur en PJJ en milieu ouvert continuent de la rencontrer régulièrement et de l'accompagner, en lien avec son avocate. Elle commet de nouveaux actes délinquants, qui sont valorisés par le groupe d'appartenance. Celui-ci lui conférant une nouvelle place, un nouveau statut, lui permettant de se sentir admirée.

Mila est de nouveau incarcérée. Elle est alors enceinte de trois mois. Le travail entamé autour du placement se poursuit avec les mêmes intervenants, ainsi qu'avec le médecin du service médico-psychologique régional sur la question de sa grossesse. A sa sortie, un nouvel essai de placement dans le même centre d'un autre pays européen est tenté. Cette fois-ci, elle monte dans la voiture, mais ne rentre pas dans le foyer.

Malgré la situation très complexe, fin de grossesse, l'intervention des actes délinquants, famille extrêmement présente, tous les intervenants de milieu ouvert ont poursuivi leurs accompagnements. Mila se montre très changeante dans ses émotions et ses choix.

Mila accouche d'une petite fille. 10 jours après son accouchement, elle est de nouveau incarcérée suite à la commission d'actes délinquants. Son enfant est placé en pouponnière. A sa sortie, elle intègre un foyer PJJ parisien dans lequel elle restera une dizaine de jours.

Les parents de Mila sont arrêtés et placés sous mandat de dépôt en détention. Ils sont poursuivis pour des faits de traite d'êtres humains.



Verbatim revu pour protéger l'identité de la jeune « Mila »

**Guillaume LARDANCHET, modérateur**

Nous allons essayer de creuser un peu certains aspects, en sortant un peu de la chronologie et en interrogeant les effets sur les professionnelles et les contraintes que subissent Mila et comment ils se sont adaptés. Je voudrais que nous revenions avec Julie sur le contexte de la rencontre avec Mila, que tu nous décrives un peu son environnement, le contexte dans lequel elle évolue et comment vous avez appréhendé ce contexte et tenté de créer le lien avec elle.

**Julie JARDIN :**

Pour revenir sur le contexte de la rencontre, l'association Hors la rue a rencontré Mila il y a quelques années dans le cadre des maraudes que nous faisons sur Paris. Les maraudes, c'est vraiment le cœur de métier de Hors la rue, c'est cette idée d'aller vers les jeunes les moins demandeurs, les plus éloignés du droit commun, avec cette idée de les rencontrer, de créer un lien de confiance avec eux et au fur et à mesure des rencontres, potentiellement d'évaluer une situation d'exploitation, ce qui était le cas chez Mila.

Lorsque nous l'avons rencontrée, Mila évoluait au sein d'un groupe de jeunes mineurs roumains originaires de Tandarei, Olivier Peyroux en a parlé tout à l'heure, c'est un groupe qui est bien connu dans la rue, puisque nous les avons rencontrés, l'équipe de Hors la rue les a rencontrés en 2009. Ils ont ensuite disparu du territoire parisien et ils sont revenus en 2012 et ils se sont retrouvés dans un square parisien où Hors la rue avait pour habitude d'aller les rencontrer plusieurs fois par semaine. Il se trouve qu'au sein de ce groupe, il y a plusieurs adultes qui ont été condamnés pour des faits de traite d'êtres humains à l'égard des mineurs, que ce soit en France ou dans d'autres pays étrangers.

Pour faire un peu suite à ce que disait Olivier Peyroux, ce sont des jeunes qui ont une mobilité très importante, que nous allons retrouver en Espagne, en Allemagne, en Grande-Bretagne, donc beaucoup de jeunes avec lesquels nous travaillons sont nés dans ces pays et pour la plupart, beaucoup ne sont pas nés en Roumanie et beaucoup parlent les langues de ces pays. Ils ont un niveau d'activité délinquante contrainte assez important et comme le disait Olivier, c'est des jeunes qui vont commettre des actes délinquants qui ne sont pas les mêmes d'un pays à un autre et en l'occurrence, en France, ils sont beaucoup arrêtés sur des faits de vol au distributeur automatique de billets, ce qui était le cas Mila. Ce sont des jeunes qui vont aller dans la journée travailler par petits groupes de cinq ou six et qui se retrouvaient dans ce square où ils pouvaient échanger sur la somme qu'ils avaient gagnée dans la journée et en tout cas se valoriser par la commission de ces actes délinquants.

Nous voyons vraiment que dans ce groupe, c'est le lien communautaire qui fait emprise et avec cette idée de progression, de hiérarchie, de gagner du galon. C'est un peu dans ce contexte que nous rencontrons Mila en ayant une connaissance du groupe, mais aussi cette particularité que Mila est à part dans le groupe, dans le sens où ni sa famille ni Mila sont de Tandarei, mais ils évoluent au contact de gens qui viennent de Tandarei. À l'époque où nous avons rencontré Mila, elle est en bidonville en région parisienne, mais elle venait tous les jours travailler à Paris pour commettre ces vols, dont elle ne se cachait absolument pas, c'était même une activité revendiquée par elle. Au fur et à mesure des rencontres, des inquiétudes que nous pouvions nourrir sur l'exploitation qu'elle subissait, sur sa place à part et la connaissance du parcours pénal de beaucoup d'adultes de ce groupe, nous avons fait un signalement au parquet. Il faut savoir que ce n'est pas du tout une jeune qui était uniquement repérée par Hors la rue, il y avait une pluralité d'acteurs qui étaient déjà très inquiets sur sa situation. Quand elle arrive en détention, nous travaillons déjà avec son éducateur du DEMNA PJJ, le parquet, et très vite, nous nous mettons en lien avec les autres professionnels de la détention. Nous voyons bien derrière moi, lorsque nous voyons le schéma, le maillage important, la pluralité d'acteurs qui ont travaillé autour de sa situation, c'est vrai que rapidement, la question de la contrainte à la protection ou la contrainte à un éloignement pour l'extraire de cet environnement s'est vite posée.

C'est une jeune qui a vraiment un statut très particulier, dans le sens où elle a vécu beaucoup de traumatismes dans sa vie familiale, elle a une place à part dans sa famille, elle a une place à part dans la communauté, en tout cas dans ce groupe, parce qu'elle est à la fois dedans et dehors. Tout cela fait qu'elle pouvait tenir un discours très ambivalent qui est venu beaucoup questionner les professionnels qui travaillaient sur sa situation à essayer de comprendre à la fois son histoire, qui elle était, son identité, qui étaient les personnes qui gravitaient autour d'elle et qui pouvaient aussi beaucoup questionner sur la manière dont nous pouvions vraiment la protéger.

Nous voyons bien que c'est une jeune qui est dans un conflit de loyauté permanent envers sa famille, envers son groupe. Elle est beaucoup tiraillée. Nous voyons tous ces allers-retours. Je pense que Madame Prigent va revenir sur cette question d'emprise et d'identité, mais c'est une jeune que nous avons vue évoluer au fur et à mesure des mois et des incarcérations successives, avec une place qui évolue au sein du groupe, à la fois dans son discours, mais aussi dans sa posture.

Nous partons d'une jeune qui est complètement moquée, dénigrée au sein du groupe et qui, au fur et à mesure, de part la commission d'actes délinquants, prend une nouvelle place, devient une autre personne et est valorisée par la commission de ces actes délinquants, une forme de re-narcissisation qui vient bousculer les codes sur la perception que nous pouvons avoir de la victime idéale et de la manière dont nous allons adapter notre protection.

**Guillaume LARDANCHET :**

Merci, Julie. Je pense que nous avons plein de questions à poser, et la première que j'ai envie de te poser, mais peut-être que nous allons la garder pour après, tu as parlé de contrainte, qui est assez forte, contrainte du groupe, de fonctionnement très ancré autour du square, autour des activités. Ce serait intéressant de savoir où, comment, dans la rue, vous faites face. Cela fait écho à la question du choix, du rôle de l'éducateur et la question du choix. Cela va faire la bonne transition pour savoir quel choix vous proposez dans la rue à ces jeunes et comment vous observez s'ils peuvent se saisir de cette possibilité de faire un choix dès la rue, mais nous gardons la question pour après. Nous allons passer à un autre milieu, après la rue, c'est plutôt le milieu plus contraint. J'avais envie de demander à Hadrien, puisque c'est à toi d'enchaîner, Hadrien. Nous raconter un peu le contexte de ta première rencontre avec Mila, ce que tu as essayé de mettre en place, ce que vous avez mis en place avec tes collègues et comment tu as découvert les difficultés auxquelles tu allais faire face pendant ce suivi et comment tu y as répondu.

**Hadrien BOURBON-ASSO :**

Avant de parler de la rencontre, je vais vous présenter notre cadre intervention. Autant sur les milieux où, les foyers, cela doit être assez clair, la détention est quelque chose d'assez obscur pour de nombreux professionnels. Nous intervenons en détention au quartier pour mineurs de la maison de Fleury-Mérogis. Nous suivons des garçons et des filles âgées entre 13 et 17 ans et 364 jours. La particularité, nous les suivons dans un cadre pré sentenciel ou post sentenciel. Contrairement à d'autres services, nous n'intervenons pas dans le cadre d'un mandat judiciaire. La détention suffit à notre intervention. Mais le corollaire, c'est que dès que la détention se termine, nous arrêtons de travailler avec les jeunes. Nous travaillons sous la forme de deux cadres et là, je fais le lien avec cette jeune fille qui était connue, nous la connaissions parce que nous avons d'autres mineurs incarcérés qui la connaissaient déjà, avec qui elle commettait des délits. C'est un nom que nous avons entendu et lorsqu'elle est arrivée en détention, nous avons déjà des éléments sur cette jeune fille. Tout le travail de signalement, identification, nous n'avons pas eu à le faire, parce qu'elle était déjà repérée comme victime de traite d'êtres humains. Il y a toute cette partie, la déconstruction, en tout cas sur les signalements, que nous n'avons pas eu à faire.

Sur le travail en détention, c'était une situation très complexe, une jeune fille très morcelée, très abîmée, de gros problèmes de relation avec l'autre, avec les éducateurs, elle a surinvesti le suivi, ce qui était plutôt positif, mais la contrepartie, c'est qu'il y avait de gros soucis avec les autres détenus, des problèmes dans la régulation avec l'administration pénitentiaire, avec des comportements qui n'étaient pas toujours adaptés. Nous faisons tampon entre les institutions qui intervenaient en détention pour essayer de permettre à cette jeune fille

d'évoluer et de se sentir à l'aise dans un environnement qui est très contraint, à l'opposé de ce qu'elle connaissait à l'extérieur.

Sur le suivi, il y a deux branches de suivi sur la détention, vous avez les entretiens individuels et les activités de médiation éducative. Les deux paraissent séparés, mais ils concourent au même but, qui est de mieux comprendre le mineur, la situation familiale, travailler sur les faits et introduire la place de la victime. L'idée, à terme, est de construire un projet qui prenne en compte ses besoins, ses problématiques, mais aussi les obligations judiciaires auxquelles elle est confrontée. Voilà comment nous travaillons en détention. Après, nous pouvons revenir dessus, sur la problématique de la grossesse qui n'est pas facile à gérer en détention. Il y a le truc assez technique de la procédure pénale. Cette jeune fille est incarcérée dans le cadre de mises à exécution de peine, et à chaque fois, nous avons des peines qui se rajoutaient. Il y avait une incertitude sur les dates de sortie, ce qui nous laissait dans le flou sur le travail éducatif et la projection éducative que nous pouvions avoir hors les murs.

**Guillaume LARDANCHET :**

C'est intéressant parce qu'il s'agit d'un parcours jalonné par beaucoup d'incarcérations, à des moments différents de sa vie, tu l'as évoqué, sa grossesse, peut-être voir comment vous avez évolué en termes de mobilisation de partenaires, comment vous avez pu faire évoluer cela pour renforcer l'accompagnement ?

**Hadrien BOURBON-ASSO :**

De nombreux partenaires étaient mobilisés. Nous avons essayé de faciliter l'intervention. La détention ne signifie pas la fin du suivi. La jeune est là, elle est disponible, elle est contrainte, donc l'idée, c'est que des gens puissent intervenir auprès d'elle. Après, c'est faciliter l'intervention de Hors la rue, travailler avec les milieux ouverts, parce qu'ils sont plus socles, parce qu'ils ont le suivi avant la détention et ils l'ont après. L'idée, c'est de faire le lien avec l'aide sociale à l'enfance qui n'est pas toujours habituée à travailler sur ce genre de profil. La détention est une privation de liberté, mais ce n'est pas une privation pour les intervenants de venir la rencontrer et de travailler avec elle.

**Guillaume LARDANCHET :**

Peux-tu nous raconter comment ces interventions de Hors la rue, en phase amont, et peut-être avec l'ASE en phase aval, comment cela se matérialise et comment cela vous aide aujourd'hui le jour dans le travail avec cette jeune ?

**Hadrien BOURBON-ASSO :**

Avec Hors la rue, cela se fait avec des autorisations d'accès. Il y a des autorisations d'accès qui ont été faites pour les collègues de l'aide sociale à l'enfance. Les rendez-vous se font au parloir de Fleury-Mérogis, qui est le parloir avocat. Nous faisons une autorisation d'accès pour que les collègues puissent venir la voir et l'idée est de faire des temps d'échange. J'en parlerai sur la fin de mon intervention, mais nous sommes centrés que sur la détention. Vous avez tout l'extérieur qui est occulté. La jeune est contrainte. L'influence de l'environnement extérieur, nous la voyons moins. L'idée, dans notre prise en charge, c'est d'avoir cet aspect de l'extérieur qui revient avec des informations pour savoir comment cela se passe dans le groupe et qui est

cette jeune fille à l'extérieur. Il s'agit d'organiser le plus de rencontres possibles et de faire le plus lien possible. L'avantage, c'est que nous avons une jeune fille qui était dans le lien. Nous n'avons pas une jeune fille qui était dans le rejet du lien, au contraire.

**Guillaume LARDANCHET :**

Merci. Est-ce que tu souhaitais rajouter quelque chose ?

**Hadrien BOURBON-ASSO :**

La difficulté que j'identifie sur la détention, c'est que la jeune fille a évolué en détention. Ce qui pose la question sur la prise en charge en détention, c'est le gros écueil, la contrainte qui s'impose à elle, dans quelle mesure elle peut dire non ? Forcément, quand vous êtes en détention, vous avez envie de sortir. Lorsqu'on vous propose un projet, vous allez dire oui. L'autre difficulté, c'est que vous limitez l'impact de l'environnement extérieur, mais dans cette situation, il est prégnant. L'enjeu n'est pas tant sur l'accueil. Nous savons faire des accueils en détention, c'est surtout sur des fins de prise en charge et les zones que j'appelle des zones grises, les zones de transition, sur comment passer d'un cadre très contraint, à un cadre plus souple qui est contraint quand même ? Et se pose la question des sorties de détention et l'accompagnement sur des lieux sécurisés. Avec mon chef de service, nous l'avons sortie, nous avons quasiment fait une séquestration et nous avons roulé. Cela pose la question de l'accompagnement contraint. Nous avons échangé avec nos collègues en Belgique. C'est la police qui fait les accompagnements. Ce n'est pas le cas en France. Après, se pose la question des structures adaptées, que nous n'avons pas en France, que nous avons dû créer. Madame Lardet en parlera tout à l'heure. Avec le parquet, nous avons dû créer quelque chose en France, car nous n'avons rien qui répondait à cette problématique. Cela demande beaucoup de coordination, mais c'est un travail passionnant et si cette situation n'est pas allée jusqu'au bout, ce n'est pas très grave. L'échec, c'est le corollaire de la prise de risque éducative, mais j'espère que cela servira à d'autres mineurs. Même si elle n'est pas allée jusqu'au bout, cela a montré qu'il y a un possible qui existe pour ces mineurs.

**Guillaume LARDANCHET :**

C'est une constante sur ces situations et succès, entre guillemets, c'est que ce sont des parcours jalonnés d'échecs, de ruptures, d'allers-retours entre la protection de la rue et l'enjeu, c'est de réduire ces zones grises, la coopération à des moments clés de la prise en charge pour éviter qu'un grain de sable vienne tout ruiner, sachant que, comme tu le dis, la difficulté, nous avons quand même un jeune qui semble accepter les choses, qui semblaient adhérer aux propositions, peut-être par stratégie, par habitude de se soumettre à une forme d'autorité. Cela me donne l'occasion de faire peut-être une transition avec la prise en charge que vous avez mise en œuvre, Madame Charpentier. Peut-être vous décrire ce travail ? Adrien disait que ce n'était pas forcément une habitude pour les secteurs de l'aide sociale à l'enfance de travailler sur ces situations. Comment cette situation vous est-elle arrivée ? Comment l'avez-vous appréhendée ? Quelles pistes de travail avez-vous développées ? Les difficultés que vous avez rencontrées ? Mais j'aimerais vous entendre sur les effets que cette situation a pu avoir sur votre service, ce que cela a créé en termes de réflexion ? Est-ce que des lignes ont bougé à l'issue des actions que vous avez menées ?

**Kebira CHARPENTIER :**

Nous avons connu cette situation dans le cadre de la permanence. Nous avons des permanences tous les jours, pour des situations en urgence. Nous l'avons connue dans ce cadre-là. C'est une jeune fille qui est arrivée dans les commissariats, elle était arrêtée et elle nous était amenée sur le secteur. Il y a une phrase qu'une jeune fille a dit tout à l'heure et qui fait écho, où elle a pu dire : « *Les éducateurs qui lui demandent ce qu'elle veut faire* ». « *Tu veux rester ou tu veux y aller ? Ou tu veux rentrer ?* » Pour cette situation, cela s'est passé de cette manière sur plusieurs jours, nous l'avons connue sur plusieurs semaines avec une arrestation. Elle arrive sur le secteur et à chaque fois, elle repart. Nous l'avons connue un peu autrement, à partir de son incarcération où le regard du secteur sur cette situation a totalement changé, puisqu'elle est arrivée en tant que victime et non pas uniquement en tant que voleuse. Cela change toute la prise en charge. Nous n'étions pas habitués, avec beaucoup d'humilité, à prendre en charge des situations telles que celle-ci, avec cette notion, principalement de communauté, d'une communauté très forte derrière cette jeune fille, avec l'aide contrainte dont nous avons l'habitude, mais une contrainte de la communauté et nous nous sommes rendu compte que nous-mêmes, imposions une contrainte qui est une contrainte institutionnelle de lui proposer un lieu de placement, qui, au départ, ne correspondait absolument pas à ses besoins et à ce qu'elle pouvait imaginer.

Il a fallu, pour notre secteur particulièrement, bouger un peu nos lignes, réfléchir autrement, sortir de nos préjugés, parce que nous en avons, j'en avais clairement, et de pouvoir, au-delà de la communauté, essayer de la penser aussi seule, comme individu, ce qui n'était pas une évidence, puisque l'esprit de la communauté était très présent pour cette jeune fille. Ce va-et-vient entre individus et en même temps la communauté faisant partie de sa problématique et de sa vie, c'était une gymnastique qu'il a fallu que nous fassions, qu'il a fallu que je fasse, et en parallèle, il a fallu aussi créer du lien avec des acteurs, des partenaires que nous ne connaissions pas. Nous n'avions pas vraiment l'habitude de travailler ensemble. Cela a été une ouverture sur le regard que nous pouvions porter sur cette jeune fille et plus généralement sur cette communauté, de pouvoir imaginer autre chose, une forme de travail. Pour cette jeune fille, nous avons été obligés de réfléchir sur nos pratiques de façon différente. Nous avons l'habitude de la contrainte, puisque par définition, nous travaillons avec des jugements, donc une forme de contrainte. Il a fallu penser cette contrainte autrement, en tenant compte de ses propres contraintes à elle, et de ne pas être dans une autre forme de violence en lui imposant des choses sur lesquelles elle n'aurait pas pu adhérer.

**Guillaume LARDANCHET :**

Un autre partenaire qui n'est pas présent, c'est peut-être le partenaire, la structure protection de l'enfance qui a pris en charge. Vous étiez aussi l'interface à un moment donné. Comment se passe la transmission de la situation ? Nous voyons bien comment cela se passe en amont, les différents acteurs, la rue, la détention, et se pose la question assez cruciale du lieu de placement. Comment vous interpellez ces lieux, comment vous sensibilisez aussi un peu et vous vous préparez à ce qui peut être un suivi difficile pour toutes les situations que vous venez d'évoquer, la contrainte, etc. ?

**Kebira CHARPENTIER :**

Pour cette situation particulière, nous avons travaillé étroitement. Nous avons imaginé un lieu de protection, de placement un peu classique au départ. Et puis la connaissance de la situation nous a amenés à réfléchir les choses autrement. C'est grâce aux partenariats que nous avons pu imaginer un autre lieu de placement qui se devait d'être éloigné de la communauté, qui se devait d'être tenu au secret pour la protection de cette jeune fille. Et cela, nous l'avons découvert en travaillant ensemble. Ce n'est pas l'aide sociale à l'enfance qui a trouvé ce lieu, mais vraiment le fait de collaborer ensemble qui nous a permis de tricoter ce projet.

**Guillaume LARDANCHET :**

Et cette intervention de partenaires extérieurs dans des modalités pas forcément très classiques, cela a-t-il été bien appréhendé par vos collègues ? L'ensemble du service et tout le monde a-t-il tiré dans le même sens ou est-ce que cela est parfois compliqué ?

**Kebira CHARPENTIER :**

Il a fallu le défendre. C'était clairement une action et un projet très innovant pour notre secteur. Il a fallu beaucoup d'échanges avec le lieu pressenti et il a fallu défendre auprès de la hiérarchie l'intérêt de ce lieu pour des questions éducatives, de protection et évidemment pour des questions financières qui sont importantes.

**Guillaume LARDANCHET :**

Toutes ces mesures un peu spéciales engendrent-elles une prise en charge plus élevée qu'une situation plus normale ?

**Kebira CHARPENTIER :**

Obligatoirement, bien sûr.

**Guillaume LARDANCHET :**

Et pour terminer là-dessus, quand nous avons préparé, vous m'aviez dit que cette situation avait fait bouger les lignes. Pouvez-vous rapidement nous indiquer comment, de quelle manière ?

**Kebira CHARPENTIER :**

C'est ce que je disais quand j'ai démarré, nous recevons sur les secteurs en général beaucoup d'enfants qui ressemblent à Mila, qui sont beaucoup plus jeunes, ou même plus âgés, j'avais des a priori avec des schémas un peu stéréotypes sur ces enfants qui ne veulent pas d'aide, ces enfants qui restent dans ce circuit et qui ne veulent pas de ce que nous pensons être bon pour eux, c'est toujours la même histoire. Cette situation nous a permis de pouvoir porter un autre regard sur eux et de nous déplacer, principalement sur le côté victime et pas uniquement auteur, de pouvoir tenir compte de la place de cette communauté qui est difficile, qui est contraignante, mais dont nous devons tenir compte, non pas comme une famille, puisqu'à l'aide sociale à l'enfance, nous travaillons avec les familles. C'était une autre forme

de famille, une autre forme d'environnement pour cet enfant. Il a fallu bouger les cursus et les a priori.

**Guillaume LARDANCHET :**

D'accord. Merci beaucoup. Madame Prigent, peut-être que vous allez nous éclairer. Je pense que vous avez suivi Mila dans ces différentes phases d'incarcération et que vous avez pu mettre en place un accompagnement psychologique. Qu'est-ce qui ressort de ce travail que vous avez mené avec elle et ce qu'ont dit les partenaires fait-il écho avec ce que vous avez pu constater et proposer comme analyse ?

**Christine PRIGENT :**

J'ai rencontré Mila lors de ses différentes incarcérations. Je l'ai rencontrée aussi à la demande de l'administration pénitentiaire qui était en difficulté avec cette jeune fille. Habituellement, les psychologues sont plutôt positionnés sur des dossiers criminels, et après, c'est du cas par cas. L'administration pénitentiaire était en difficulté. Elle a présenté des comportements excessifs, hermétiques, voire incohérents, pour un regard extérieur, des comportements qui se révèlent difficiles à décrypter par un autre, car en décalage avec cette présentation et son âge. L'ensemble des affects que présente Mila est dans l'excès avec une forme de théâtralisation. Prenons pour exemple ces crises de larmes quotidiennes, semblables à ce que nous pourrions nommer des lamentations. C'est-à-dire qu'elle était dans sa cellule, avec des plaintes prolongées, accompagnées de gémissements et de cris. L'administration pénitentiaire était en difficulté face à cela. Des lamentations que Mila pouvait stopper spontanément à la demande de l'autre, ce qui fait état de l'ignorance dans laquelle elle est de la manière dont elle peut se présenter face à quelqu'un. C'est comme si cette jeune fille n'avait que des cris pour s'exprimer, un peu comme un nouveau-né. Nous pouvons dire aujourd'hui que les cris, les larmes qu'elle peut émettre, sont un appel à l'aide. C'est une façon pour elle de faire venir l'autre vers elle.

Nous pouvons observer quelques traits spécifiques du fonctionnement du lien. Je vais qualifier la manière dont la vie psychique s'est organisée. Si vous voulez, nous pouvons parler de carence de l'attachement. Les enfants comme Mila sont un peu perturbés, car en lien avec un entourage inadapté éducativement, que ce soient des parents ou des adultes référents. Après, inadapté éducativement par rapport aussi à notre propre culture.

Nous pouvons aussi observer chez ces enfants et donc chez Mila des perturbations dans leur mode de relation à l'autre. Concernant Mila, il y a une idéalisation très forte des parents. Avec des mécanismes de clivage et de dénis qui sont mis au service de cette idéalisation. Pour exemple, la jeune fille reste persuadée que sa mère pleure tous les jours son absence. C'est un mouvement projectif. Elle se met à pleurer elle aussi. Sa mère pleure, donc elle pleure aussi. Nous observons aussi chez cette jeune fille un collage perceptif. C'est la difficulté lorsque nous sommes en entretien avec elle. La maison d'arrêt des femmes, c'est vitré. À chaque fois qu'elle voyait passer quelqu'un qu'elle connaissait, il fallait qu'elle le happe et elle trouvait toujours quelque chose pour le faire venir. Elle l'appelle, elle se lève, elle l'invective. De même, lorsque nous sommes en entretien, elle met en place un contexte pour éviter ou retarder la séparation. Elle se met à pleurer de manière soudaine, sans raison extérieure, elle a un besoin express, une réponse à une question et au moment de la séparation, j'ai remarqué

qu'elle avait toujours ce besoin de prendre quelque chose qui m'appartenait pour retourner dans sa cellule avec. Cela peut être un papier, un crayon, il y avait toujours quelque chose. Je pense que c'est une façon de maintenir la relation au-delà de la séparation, en prenant un petit bout de la personne avec qui elle était.

De même, chez Mila, le transfert, c'est-à-dire la confiance, j'ai remarqué qu'il se déplace d'une personne à l'autre, en fonction d'une présence effective auprès d'elle. Par conséquent, elle peut passer d'une personne référente à une autre sans aucune difficulté, c'est la relation avec la personne qui s'occupe d'elle à l'instant T qui importe pour elle, et de même, elle peut raconter les mêmes choses à toutes les personnes, sans forcément différencier le corps de métier. Souvent, elle me disait : « *Je te le dis qu'à toi* », et je me rendais compte qu'elle avait dit à tout le monde ce qu'elle m'avait dit. Nous observons également chez elle une impossibilité de s'opposer, de dire non, qui l'amène par exemple à dénoncer des membres de sa famille sans en mesurer les conséquences, à dire oui à un projet qu'elle ne sera pas en mesure de pouvoir investir dans la réalité, mais je pense que sur le moment, elle pense peut-être être capable, ou alors, elle répond à la demande du professionnel qui pense que c'est bon pour elle. Mais dans la réalité, n'est pas dans la mesure de pouvoir le mettre à profit. Et elle peut aussi aller voler sur demande d'un tiers.

Il existe également une pauvreté du contenu du discours, attestant chez Mila une déficience assez importante liée au manque éducatif et au manque dans les différents apprentissages de base, qui entraîne également une adaptation sociale difficile, dans un groupe surtout qui n'est pas son groupe d'appartenances, qui n'est pas le camp. Elle a pu rencontrer des difficultés avec les autres jeunes filles placées à la maison d'arrêt des femmes et également avec les surveillantes.

Cependant, malgré des postures inadaptées éducativement de la part de leurs parents, il existe chez ces enfants une forte résistance à l'idée d'en être séparés. Pour Mila, le camp représente le lieu de la mère. Elle ne peut pas ne pas y retourner. À ce qu'on appelle la permanence de l'objet supplée pour Mila la permanence du camp. C'est le lieu dans lequel elle a une place et dont elle connaît le fonctionnement, même si dans la réalité, elle y vit le martyr, elle ne peut pas s'en plaindre. Si elle est amenée à s'en plaindre, c'est dans un mouvement projectif, c'est-à-dire qu'elle pense que l'autre lui demande de s'en plaindre donc elle répond à cette demande qui n'est pas la sienne. C'est pour cette raison que cela ne tient pas dans le temps.

De plus, il existe chez Mila une forte résistance à la douleur. C'est dans ce sens que nous pouvons dire que Mila ne simule pas ses souffrances. Mais même en souffrant, elle n'émet pas de jugement contre la personne à l'origine de cette souffrance. La souffrance que nous pourrions éprouver dans un mouvement identificatoire n'est pas la sienne. Pour Mila, il n'y a pas d'intention derrière les coups qui lui sont portés. Dans l'organisation psychique de Mila, les hommes touchent et le corps de la femme est touché. Son propre corps ne lui appartient pas vraiment, il appartient à la communauté des gens du camp. Il en est de même en ce qui concerne les bébés qu'elle porte, qui ne lui appartiennent pas réellement. D'ailleurs, ces grossesses sont peu investies. Elle n'avait pas de discours spontané quand elle était enceinte. Si nous abordions la question du bébé, elle en parlait, mais si nous ne l'abordions pas, elle n'en parlait pas.

Lorsque le bébé arrive, Mila se trouve en difficulté pour s'en occuper, parce qu'elle n'a pas les codes pour s'occuper d'un enfant de la manière dont nous l'entendons. Mila a les codes qui ont été transmis par son groupe d'appartenance, ce sont ses repères.

En conclusion, il est impossible pour Mila d'envisager dans la réalité un autre projet que le retour au camp, car c'est le lieu où elle a une place, une fonction, le lieu où elle existe.

**Guillaume LARDANCHET :**

Merci beaucoup. Je pense que ce que vous dites sur la place qu'elle veut trouver, nous avons l'impression que cela fait écho à sa capacité qu'elle a à s'adapter, c'est ce que tu disais Hadrien, essayer de trouver sa place dans les différents lieux où elle est passée, cette capacité à se soumettre à ce qu'on lui demande. C'est vraiment le cœur du sujet.

## 2- Soigner ou soi nié ?

### La question du soin au travers de l'histoire de Charlotte

**Jérôme SEVRIN**, Educateur de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

**Moustapha EZZIADI**, Responsable de l'équipe éducative adjoint, Hors la rue

**Hortense BRET BEZIAT**, Psychologue, Hors la rue

**Marina LAVIGNE**, Médecin généraliste et bénévole à l'association Hors la rue

---

*La captation vidéo de ces interventions n'est pas disponible pour des raisons de protection de l'identité de la jeune-fille.*

#### L'histoire de Charlotte

Charlotte est née en 2000 en France. Ses parents sont séparés depuis qu'elle a 7 ans. Charlotte est la cadette d'une fratrie de trois enfants.

À 9 ans, elle est victime d'inceste par son cousin. Une enquête est toujours ouverte. Après une première confrontation, elle n'a pas été en capacité d'aller au bout de la démarche.

Deux ans plus tard, Charlotte commence à fuguer du domicile familial, arrête d'aller à l'école et consomme ses premières cigarettes, ainsi que quelques doses d'alcool.

Un accompagnement par les services de l'aide sociale à l'enfance de la protection judiciaire de la jeunesse est amorcé.

Placements multiples, présentation au juge pour des délits mineurs, séjour en centre éducatif fermé et soupçon de prostitution rythment le quotidien de Charlotte pendant quatre ans. Elle reste entre 8 et 10 jours dans ces lieux, d'où elle fugue généralement. Lorsque Charlotte en reparle, elle dit qu'elle s'y sentait enfermée.

En 2015, elle quitte son département d'origine pour rejoindre Paris. Commence alors une période d'errance sur le territoire francilien. La même année, Charlotte est incarcérée en établissement pénitentiaire pour mineurs (EPM). C'est là qu'elle rencontre pour la première fois le psychologue de cet EPM.

Suite à son incarcération, elle est orientée vers un centre éducatif fermé (CEF), dont elle fugue rapidement pour revenir sur Paris. Plusieurs tentatives pour rencontrer Charlotte sont alors opérées par son éducateur en milieu ouvert.

C'est en janvier 2016 que Hors la rue rencontre pour la première fois Charlotte lors de ses maraudes sur le quartier de La Chapelle. Elle ne se présente pas sous sa véritable identité, elle donne un alias et une date de naissance différente. L'équipe a même fêté sa majorité.

Dans le but de créer un lien de confiance, une équipe pluridisciplinaire va à sa rencontre toutes les semaines et des séances d'art thérapie lui sont proposées.

En raison de ses demandes et de ses problématiques en lien avec le soin, Hors la rue sollicite l'appui d'autres associations, telles qu'Agir pour la santé des femmes et l'association Aurore pour accompagner au mieux Charlotte.

En avril 2016, Charlotte est vue toutes les semaines. Elle fait régulièrement l'objet d'arrestations et de mises en garde à vue en raison de ses activités délinquantes. Elle fait part d'une demande de repartir chez sa mère dont elle donne les coordonnées. Les échanges entre l'association et la mère de Charlotte permettent d'accéder à sa véritable identité et de se mettre en lien avec la PJJ.

En parallèle, suite aux nombreuses arrestations de Charlotte, les services de la police judiciaire sont contactés régulièrement et plusieurs projets sont tentés, notamment un placement en foyer PJJ dans Paris. Elle est régulièrement placée en foyer d'urgence, mais elle ne reste pas longtemps.

Charlotte est une jeune fille particulièrement attachante très vive et drôle. Elle rit de bon cœur et fait beaucoup de blagues. Au fil des rencontres, elle montre un fort besoin d'être aimée et valorisée. La recherche d'attention des autres, en particulier des garçons, semble être sa manière d'entrer en contact avec eux. La voir au bras de différents hommes, bien plus âgés qu'elle, est fréquent et alarmant. Elle confie être très amoureuse de ces hommes avec lesquels elle désire très fortement avoir un enfant.

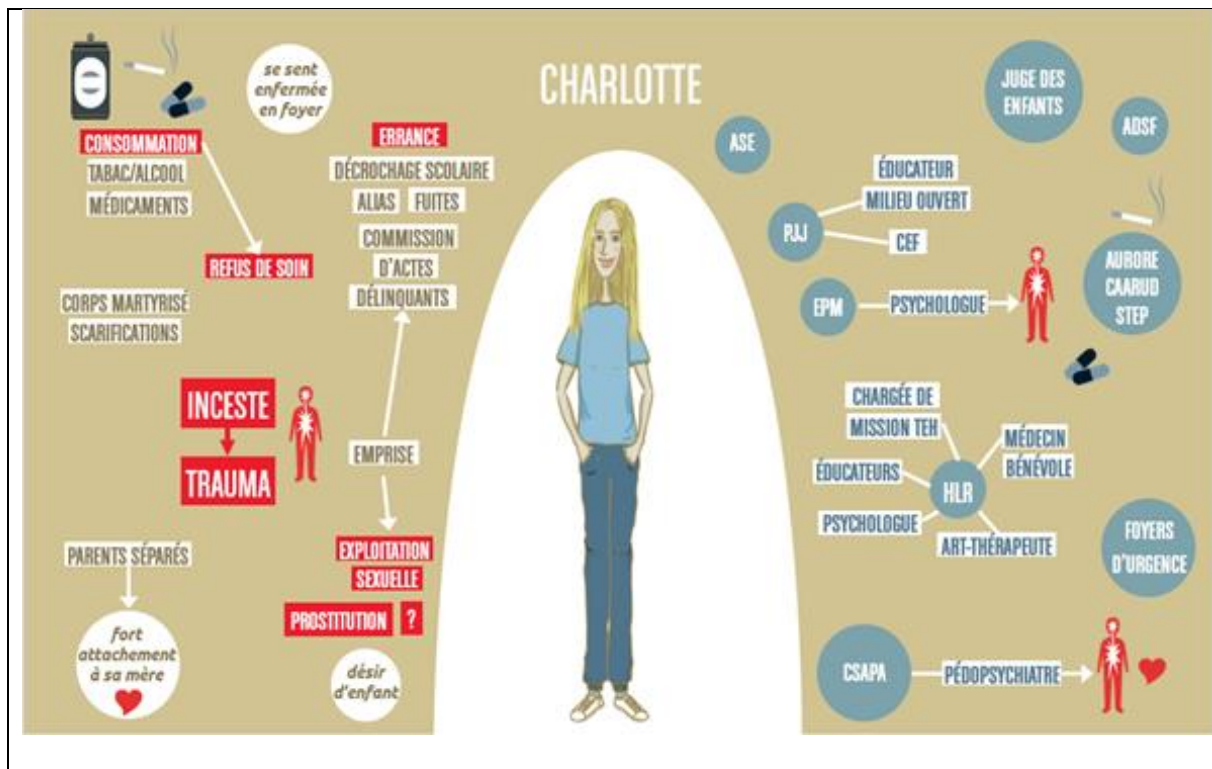
La question de l'emprise et de son exploitation par ces hommes la contraignant à voler ou à avoir des relations sexuelles s'est aussi posée.

Au fil des semaines, Charlotte se dégrade physiquement et psychologiquement. De nombreuses blessures sont constatées. Des consommations très importantes d'alcool, d'ecstasy, mais aussi de médicaments comme le Rivotril et le Lyrica. Cela semble faire partie de son quotidien. Face à la gravité de sa situation, l'équipe de Hors la rue fait appel à un pédopsychiatre du centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie, le CSAPA, Pierre Nicole, qui accepte de rencontrer Charlotte. Pour autant, elle ne reconnaît pas avoir de problème avec l'alcool et les médicaments. Un travail autour de la question du trauma, de la relation avec sa mère et des difficultés pour Charlotte de rester en foyer est engagé par petites touches avec elle. Elle semble de plus en plus adhérer aux soins.

Puis, Charlotte est arrêtée et incarcérée dans le même EPM. Un travail avec le psychologue de l'EPM est entamé sur l'événement. Les échanges sont organisés entre le psychologue et l'équipe de Hors la rue.

Deux mois plus tard, la jeune revient sur Paris et elle est revue par Hors la rue.

Elle quitte la région parisienne en septembre avec l'un de ses petits amis et part vers une autre région. Les différents professionnels maintiennent le lien par téléphone et sur les réseaux sociaux, mais elle est arrêtée et incarcérée de nouveau.



Verbatim revu pour protéger l'identité de la jeune « Charlotte »

**Guillaume LARDANCHET :**

Monsieur Sevrin, la première question que j'ai envie de vous poser, c'est comment vous avez tenté de construire son adhésion aux mesures que vous deviez exercer ? Quelles sont les stratégies que vous avez mises en place ? Et peut-être avant, quel regard avez-vous porté sur cette situation quand elle vous a été orientée ?

**Jérôme SEVRIN :**

Au départ, nous avons une connaissance assez limitée de la situation. Lorsque je la rencontre, elle a 13 ans et demi, plus petite que la plupart des adolescents que je suis actuellement et pourtant, déjà, dans des mécanismes qui sont inquiétants. La délinquance, c'est une petite délinquance, c'est lié à son mode de vie du moment, qui l'amène à commettre des vols, à se battre. D'un point de vue pénal, il n'y a pas de gros dossiers, mais il y a une forte inquiétude et je rentre en contact avec les services de l'ASE qui la suivent déjà et qui suivent la famille. Cela ne se passe pas trop bien entre la maman, Charlotte et les services sociaux en général. Quand je la rencontre, c'est compliqué, avec sa mère, elle n'a pas envie que l'on vienne se mêler de la situation. Mais du fait que je sois à la PJJ, la notion de la contrainte est inhérente à notre métier. J'ai envie de la voir comme plutôt un contexte de travail que comme une obligation de travail. À l'intérieur de cette contrainte, nous sommes libres de faire ce que nous voulons. Je passe les étapes.

Avec Charlotte, je suis toujours en contact avec elle, nous avons mis en place énormément de projets de tout ordre. Étant donné qu'elle ne se plaignait pas de sa situation familiale, ni économique, ni scolaire, ni de sa relation avec les hommes, d'emblée problématique à

présent, elle va sortir systématiquement avec des hommes qui ont le double de son âge, au moins. Et à chaque fois, nous avons le même profil, à tel point que j'ai du mal à faire la différence entre ses petits copains, puisqu'à chaque fois, c'est un homme, Maghrébin, d'une trentaine d'années, violent avec elle, et qui lui demande, et c'est toujours difficile de déterminer dans quelle mesure il lui demande réellement ou s'il l'influe sur ce qu'elle va faire, mais il lui demande de commettre des délits pour lui.

Nous avons essayé de mettre en place un certain nombre de placements dans un premier temps, ils ont tous échoué. Nous pouvons les compter en heures, pour beaucoup, simplement. Un repas, une douche, les plus longues, c'était deux ou trois nuits. Et puis, l'incarcération arrive. Il y en aura trois en tout. La première incarceration. La première incarceration où nous nous apercevons que c'est à un moment donné où elle arrive à se poser, un moment où elle n'est pas maltraitée physiquement. Nous voyons une différence physique entre le moment où elle est incarcérée et les moments où elle ne l'est pas. Il y a des espaces de temps durant lesquels nous la perdons complètement. Il y a deux ou trois mois, plusieurs fois par an, durant lesquels je n'ai aucun contact avec elle. Le fait qu'elle soit incarcérée, c'est aussi l'occasion d'être en contact avec elle, de la mettre en contact avec d'autres personnes qui peuvent aider, dont le CSAPA, et donc, nous essayons de construire des projets à chaque fois.

Tout à l'heure, mon collègue disait que lorsque nous sommes en prison, on a envie de sortir, du coup, on adhère assez facilement à un projet. Cela se vérifie aussi dans la situation de Charlotte. À chaque fois, elle est contente de me voir, elle est contente de rencontrer les gens, elle est très en lien avec les adultes, elle aime beaucoup passer du temps avec les adultes et paradoxalement, elle disparaît après complètement pendant plusieurs mois. Ce qui est particulier dans cette situation, et ce qui est toujours vrai aujourd'hui, c'est souvent elle qui m'appelle. Elle n'a pas de téléphone portable. Je ne sais pas dans quelle ville elle se trouve la plupart du temps. Je ne sais pas avec qui elle est. Je pense que je vois plus Charlotte que sa mère ne la voit.

**Guillaume LARDANCHET :**

C'est intéressant. Vous êtes en train de dire qu'elle rompt un peu les placements, qu'elle disparaît, mais elle maintient le lien avec vous. Selon vous, qu'est-ce qui a fait que ce lien est parvenu à se créer ? Qu'est-ce qui a été le déclencheur de cette création de lien ? Comment vous l'analysez en temps réel, rétrospectivement, puis avec les partenaires, j'imagine, un peu différemment ?

**Jérôme SEVRIN :**

Ce que je me dis, par exemple, c'est que ça fait longtemps que je suis dans sa vie et c'est un élément qui est important pour elle. Je ne veux pas grossir l'importance que j'ai pour elle dans sa vie. Je sais qu'elle est relative, mais je sais que parmi les personnes qu'elle a rencontrées sur le même laps de temps, je suis celui qui la voit depuis le plus longtemps, parce qu'effectivement, je suis peut-être moins engagé que d'autres, que des petits copains, que des membres de la famille et que j'ai l'impression en tout cas qu'elle voit moins de déception dans mes yeux qu'elle n'en voit dans ceux de sa mère, de sa sœur, de son frère, ou des gens qui ont pu la prendre en charge sur un temps de placement très court.

**Guillaume LARDANCHET :**

Quels leviers avez-vous ? J'imagine que des mesures n'ont plus cours et qu'elle continue à vous appeler malgré la fin des mesures.

**Jérôme SEVRIN :**

Il y a des mesures qui se sont arrêtées et d'autres qui sont toujours d'actualité.

**Guillaume LARDANCHET :**

Vous avez toujours une possibilité institutionnelle pour intervenir.

**Jérôme SEVRIN :**

Aujourd'hui, elle est incarcérée dans une autre ville, et nous sommes en train de préparer sa sortie. J'interviens toujours, je suis en lien avec les collègues de Marseille maintenant. Je suis allé la voir le mois dernier. Nous sommes en train de monter un placement, énième placement, sauf que c'est le premier qu'elle demande.

**Guillaume LARDANCHET :**

Quand vous dites qu'elle disparaît, ce sont des laps de temps de disparation de combien de temps.

**Jérôme SEVRIN :**

Parfois, c'est quelques semaines, parfois, quelques mois. Mais généralement, entre deux, elle appelle. C'est ce qu'elle avait avec Hors la rue. Quand elle a rencontré Hors la rue, elle a donné mon nom et les collègues m'ont téléphoné en disant qu'il y avait une jeune fille, qu'ils n'étaient pas sûrs de son identité, mais qui parlait de moi et il voulait savoir comment cela se passait.

**Guillaume LARDANCHET :**

Vous faites la transition parfaite, merci. L'idée, c'est de voir, au niveau de Hors la rue, du travail de rue qui a été fait. Je souhaite déjà préciser que ce n'est pas forcément un profil habituel avec lequel, si nous comparons aux autres, avec lequel vous travaillez. Moustapha, cela pourrait être intéressant de parler un peu de cela et de reparler du contexte de rencontre, même question que j'avais posée à Julie, et sur les effets de ce contexte sur la création du lien de confiance, et comment vous êtes parvenus à entrer en lien avec Monsieur Sevrin et ce que cela a déclenché dans la construction du lien avec Charlotte.

**Moustapha EZZIADI :**

Je vais vous parler du contexte de rencontre avec Charlotte. Nous intervenions en maraude sur le quartier La Chapelle, entre La Chapelle et Barbès, et nous étions en intervention pour aller au-devant des mineurs non accompagnés maghrébins, spécifiquement marocains et algériens et de là, nous avons fait la rencontre de jeunes filles en errance aggravée. La plupart

de ces jeunes filles, c'est des rencontres de ces jeunes mineurs non accompagnés, marocains, ou algériens, dans d'autres villes d'Europe ou dans d'autres villes de France et qui les suivent dans le passage, la traversée de l'Europe ou de la France. Charlotte, nous l'avons rencontrée lors d'une maraude dans le square de La Chapelle. Elle était seule le premier jour. J'étais en compagnie d'une collègue éducatrice. Nous l'avons rencontrée la première fois toute seule dans ce square. Dans ce soir-là, nous y allions depuis des mois, donc nous connaissions qui faisait quoi dans ce square. Nous avons des vendeurs de cigarettes, des vendeurs de médicaments, des vendeurs de drogue. Nous avons énormément de bruit, le bruit du métro toutes les deux minutes, l'odeur du cannabis, c'est un secteur que nous connaissions très bien et nous avons tout de suite identifié une nouvelle petite blonde toute seule dans le square, au milieu de pleine de populations d'adultes et de mineurs.

Nous avons plusieurs populations dans ce secteur-là. Nous avons des afghans, des personnes qui viennent d'Afghanistan, des maghrébins, des subsahariens et cette petite jeune fille blonde au milieu de tout cela, et que tout le monde essaye d'attraper et de tirer, comme une petite proie. Nous sommes allés au-devant de Charlotte, et comme je vous l'ai dit, nous connaissions un peu les jeunes de ce square. Elle a bien vu que nous connaissions tous les mineurs de ce secteur. Généralement, c'est comme cela, même ceux qui profitent de ce type de profil nous disent qu'il y a une mineure et qu'il faut la protéger. C'est le discours classique quand ils nous voient, car ils nous ont identifiés comme éducateurs sur ce secteur-là.

La première rencontre n'a pas du tout accroché. Elle était plutôt dans le refus de nous parler en nous disant : « *Je suis majeure, je n'ai pas besoin de vous.* » Elle connaissait un peu comment cela se passait. Lorsque je l'ai vue la première fois, nous nous sommes posé quelques questions, qu'est-ce qu'elle fait là ? Est-ce qu'elle a des parents ? Est-ce qu'elle a une prise en charge ? Depuis combien de temps est-elle en errance ? Est-ce qu'elle fait partie des jeunes filles que nous connaissons déjà ? Tout cela fait partie d'un processus à mener. Cela ne se fait pas en une journée. Nous l'avons croisée deux heures après lors d'une maraude et elle était avec une autre jeune fille que nous connaissons déjà. Nous sommes rentrés en lien avec Elle. Charlotte a vu qu'il y avait un lien de confiance déjà engagé avec une autre jeune fille qu'elle connaissait. Et de là, nous sommes entrés en lien avec Charlotte.

#### **Guillaume LARDANCHET :**

C'est une forme de cooptation aussi par une autre jeune qui a permis d'aller un peu plus loin.

#### **Moustapha EZZIADI :**

Généralement, cela se passe de cette manière. Lorsque nous allons dans un lieu d'errance, nous essayons d'identifier le meneur. Il y a toujours quelqu'un qui mène un peu le groupe, bien que nous ayons de grosses suspicions qu'il exploite les autres et qu'il les fait travailler, nous essayons de nous le mettre ce jour-là dans la poche pour qu'il présente les plus vulnérables et que nous puissions voir les liens qu'il a avec les autres.

Le premier contact que nous avons avec Charlotte, elle s'est présentée comme majeure. Nous savions directement qu'elle ne l'était pas, mais nous sommes rentrés dans sa réalité. Nous restons sur ses dires. Nous avons une posture qui reste dans le non-jugement, dans l'accompagnement, la libre adhésion. Nous n'allons pas lui dire que nous savons qu'elle est

mineure. Nous rentrons dans sa réalité du moment. En même temps, pour ces jeunes filles mineures en errance, dans le secteur de La Chapelle, il n'y a pas énormément de structures, il n'y a même pas de structure qui peut accompagner ces jeunes dans le soin et dans tout ce qui est gynécologie, etc. Ce sont principalement les demandes de ces jeunes femmes. Charlotte voit que nous sommes identifiés par les autres jeunes et elle commence à nous faire confiance. Nous revenons en maraude plusieurs fois par semaine. La deuxième fois que nous la rencontrons, elle est seule. Nous entrons en lien avec elle, nous partageons un café avec cette jeune fille qui nous dit toujours qu'elle est majeure. Nous commençons à connaître Charlotte grâce à la régularité de nos maraudes sur ce territoire et nous la voyons souvent au bras d'hommes qui lui donnent des cachets, des médicaments. Cette jeune fille est extrêmement vulnérable. À chaque fois qu'elle a un petit copain, elle est amoureuse de lui, il lui a promis qu'ils allaient se marier et qu'elle allait faire sa vie avec lui. Nous sentons vraiment l'emprise sur cette jeune fille.

**Guillaume LARDANCHET :**

Vous arrivez malgré cette emprise à commencer à créer un lien avec elle, mais avez-vous mis en place des actions spécifiques pour tenter d'aller plus loin ? Comment avez-vous composé avec cette emprise prévisible dans la rue ?

**Moustapha EZZIADI :**

Nous essayons d'individualiser la relation. Nous sommes arrivés dans le square et nous lui proposons d'aller boire un verre, d'aller un peu en dehors du groupe. Nous avons la chance que le groupe, même les majeurs qui sont dans le square, nous laissent un peu, nous laissent, en tout cas, extraire Charlotte du groupe. Donc nous allons individualiser la relation par de l'art thérapie.

Hortense tournait aussi dans ce secteur pour des entretiens psy dans la rue, et de fil en aiguille, elle nous a fait confiance, elle a commencé à nous parler de son passé ou de ses incarcérations, des violences qu'elle a subies dans sa famille. Et elle a demandé à consulter un gynéco, pour voir si elle était enceinte, car elle a énormément de rapports sexuels non protégés et en même temps, elle a cette envie de devenir mère.

Nous avons mis un partenariat en place avec l'ADSF qui est spécialisé dans la santé des femmes. Cette association a apporté un outil primordial dans le suivi de ces jeunes filles, son frottis truck, un camion dans lequel il y a des sages-femmes, un éducateur, une psychologue qui venaient à la rencontre des jeunes filles qui voulaient bien consulter. C'était la première demande que nous avions de la part de ces jeunes. Charlotte a mis du temps à y aller et c'était plusieurs fois : « *J'ai envie de voir un gynéco, une sage-femme* ». Mais on lui donnait un rendez-vous et elle n'y allait pas. Le camion était garé en face du square. Elle ne voulait même pas traverser pour y aller. C'est un truc que je faisais énormément avec les mineurs marocains. Et j'ai vu qu'elle avait un peu les mêmes codes, elle s'était imprégnée de leur mode de vie et de leur fonctionnement. Ce jour-là, je me suis dit qu'elle disait non, que je n'allais pas rentrer dans son non. Je l'ai prise par la main ce jour-là, j'ai vu une jeune fille qui m'a suivi. Nous avons traversé la rue ensemble. Elle est montée dans le camion, elle a eu l'entretien santé et en redescendant du camion, toute contente, elle était toute contente, elle m'a dit avec un grand sourire : « *C'est bon Moustapha, j'ai eu mes capotes.* », en rigolant. Elle a eu son kit soins

santé. Elle était très contente. Et après, Charlotte y allait toute seule. Nous faisons le point avec l'ADSF. Elle s'y rendait toute seule lorsqu'ils se rendaient sur le territoire.

**Guillaume LARDANCHET :**

C'est un autre exemple, pas aussi fort que la détention, où la contrainte permet de créer l'adhésion.

**Moustapha EZZIADI :**

C'est ce que j'ai observé sur Charlotte. Le jour où elle a vu que j'avais envie de prendre soin d'elle, elle m'a suivi et cela s'est bien passé. Elle a adhéré à ce frottis truck qui venait à leur rencontre.

**Guillaume LARDANCHET :**

Tout cela dans un contexte de rues très compliqué où il y a beaucoup de contraintes présentes, mais vous essayez de naviguer, d'apporter des propositions aux jeunes, plutôt que de tenter des orientations vers des lieux où cela ne fonctionne pas.

**Moustapha EZZIADI :**

Exactement. Dans le cas de Charlotte, il y a plusieurs obstacles, une grosse consommation. Nous rencontrons la jeune fille parfois dans un état...

**Guillaume LARDANCHET :**

Nous allons y venir.

**Moustapha EZZIADI :**

Ne t'inquiète pas. Ses fréquentations, les hommes qu'elle voit, qui l'utilisent pour aller voler en échange, ils lui donnent des choses. Quand je demandais à Charlotte comment cela se fait-il qu'elle ait accès gratuitement à tout ce qui est Rivotril, Lyrica, elle ne m'expliquait pas, mais je voyais bien dans ses yeux une contrepartie, j'ai l'impression que c'était une contrepartie sexuelle. Charlotte nous a fait confiance, elle a commencé à nous parler de sa mère, de l'oncle qui lui a fait du mal et de Monsieur Sevrin avec lequel nous avons pris contact. Il y a eu une bonne articulation entre nous. Nous avons pu en savoir plus sur Charlotte et pouvoir adapter notre suivi éducatif. Nous avons su après qu'elle était mineure et qu'elle avait en réalité 15 ans et non pas 18 ans. Nous avons ensuite su sa vraie histoire et cela nous a permis d'approfondir la thérapie.

**Guillaume LARDANCHET :**

Et surtout de se mettre en lien avec un autre partenaire. Je suis désolé, Moustapha, je te coupe, parce que nous avons dépassé un petit peu et il faut que nous continuions. Nous allons poursuivre avec Hortense. Tu es psychologue, mais tu intervies aussi dans la rue avec les équipes d'éducateurs et avec Marina. Qu'est-ce que tu as pu observer, de ton point de vue de psychologue, de son état psychique, et qu'est-ce qui t'a frappée, qu'est-ce qui t'a questionnée et comment tu es intervenue dans ce contexte-là ?

## Hortense BRET-BEZIAT :

Ce qui ressort de l'état psychique de Charlotte depuis qu'elle a été rencontrée par Hors la rue, pourrait se regrouper en trois axes. Le premier axe, l'arrivée à Paris donne à Charlotte la possibilité de construire une nouvelle identité, identité lui permettant de se présenter sous son meilleur angle, d'avoir prise sur son destin, de s'inventer une vie, lui donnant toute liberté. Cette fuite de son histoire passée ouvre les possibles à Charlotte, mais surtout, lui donne la possibilité de s'extraire de ce qu'appelle Olivier Douville un non-lieu, pour enfin se donner un lieu. C'est parce qu'elle ne s'est pas sentie accueillie dans un lieu psychique, celui de la famille, qu'elle essaye, à travers la construction de cette nouvelle identité, de trouver un nouveau lieu. Le deuxième axe concernant l'état psychique de Charlotte, c'est qu'elle s'est perdue dans la recherche de cette nouvelle identité, l'amenant à errer à La Chapelle. Les conduites à risque que je développerai un peu plus tard rendent compte de cet état en lien avec les tentatives d'épuisement, une des fonctions de l'errance. Dernier axe, qui sera ma conclusion, c'est le possible lien entre cette conduite d'errance actuelle et le passé traumatique qu'elle a vécu étant plus jeune.

Commençons par le début, lorsque Hors la rue a rencontré pour la première fois Charlotte. Elle nous dit d'entrée qu'elle ne veut rien, qu'elle n'a besoin de personne et ne partage aucune plainte, ce que Moustapha a un peu décrit tout à l'heure. Elle garde la face. Elle nous confie pourtant qu'elle vient à La Chapelle pour le business, sans préciser lequel. Serait-ce le business de son corps ? De substances ? Les deux ou d'autres ? À la deuxième rencontre, elle nous parle de sa mère, qui est malade, de sa consommation de drogues et d'alcool, d'un ton fier et assumé. Elle montre aussi ses cicatrices racontant à quel souvenir cela correspond. Bref, elle nous montre. Au lieu de cacher ce qui pourrait faire honte, elle décide presque d'exhiber, de s'exhiber, comme si cela lui permettait de contre-investir son sentiment, la honte qu'elle porte. La différence de la culpabilité, la honte résulte d'un sentiment d'être disqualifiée, d'être perdue, d'être abîmée. La Chapelle et son environnement lui font croire alors qu'elle peut avoir confiance en elle, toujours dans cette idée de nouvelle identité, et que montrer, revendiquer la renforce dans cet idéal d'elle-même. « *Regardez comme je suis forte, regardez comme je suis invincible* ».

Autre point d'observation intéressant, la question du regard des autres, omniprésent dans ce quartier. Charlotte est souvent observée par d'autres hommes, les passants, les habitués, les commerçants, qui se montrent soi-disant préoccupés par sa situation. Serait-ce aussi pour elle une tentative de réparer ce qu'elle a vécu par rapport à sa mère, qui n'a pas réagi lorsqu'elle a été violée par son cousin, en y apportant une fin, qui la considère ? Les autres, notamment les hommes, permettraient de transformer son passé, toujours dans cette idée de nouvelle identité, en les faisant réagir, action que n'a pas pu faire sa mère lorsqu'elle avait 9 ans. C'est donc par ce contre-investissement de la honte, sentiment dont elle veut se dédouaner par la sollicitation du regard de l'autre que Charlotte a pu construire, voire expérimenter une nouvelle identité. Mais comme j'ai pu le dire tout à l'heure, Charlotte semble s'y être perdue et cela même dans son corps, consommation de médicaments, alcool, scarification, comportement sexuel à risque. Elle joue avec les limites, dont l'enjeu est certainement de lutter de manière hyperactive contre les fondements de son image, narcissique, qui, a fortiori, est instable.

Pourquoi a-t-elle recours à ces conduites ? Avant de répondre à cette question, il me semble intéressant de revenir sur les mécanismes en jeu dans les conduites à risque qui résonnent fortement avec ceux vécus par Charlotte.

Le premier mécanisme est l'hallucination négative, décrit par Freud comme l'effacement de toutes pensées gênantes ainsi que l'anesthésie des émotions. Cette hallucination négative, que nous appelons plus communément défense, est un état dans lequel nous avons vu souvent Charlotte, puis, lors de cet état de défense, parfois, Charlotte ne tient pas en place. Alcoolisée et sous médicaments, nous lui proposons de se poser pour manger et elle nous répond : « *Je ne peux pas rester assise, il faut que je marche, sinon, je vais penser et ça va me faire péter un câble* ». Nous marchons donc avec elle sans but précis, sans itinéraire, sans point de départ ni d'arrivée. Ce qui était probablement en jeu pour Charlotte à ce moment-là était de trouver une manière de se calmer. Comment ? Par la défense, effectivement, mais aussi pour ce que cela provoque chez elle, un sentiment extrême solidité, couplé par l'illusion de ne faire qu'un avec l'environnement. Charlotte a en effet plusieurs fois traversé la route sans tenir compte de la vitesse des voitures qui arrivaient.

Enfin, et c'est le troisième mécanisme, c'est que ces comportements, ces conduites, se répètent. C'est ce que nous pourrions définir comme la compulsion de répétition par le fait que Charlotte répète ces mécanismes lui donne le sentiment d'avoir une maîtrise sur ce qui arrive, contrairement à ce qu'elle a vécu passivement lors d'un trauma passé. Ce qui est intéressant aussi dans la compulsion de répétition, c'est qu'elle a à la fois une valeur conservatrice, tenter d'évacuer les traces traumatiques passées, mais aussi une valeur élaboratrice, en tentant de constituer une représentation de ce trauma subi. Seulement voilà, à force de répéter, et parce que ces mécanismes sont très coûteux psychiquement, Charlotte s'épuise voire s'effondre. C'est souvent quand son petit copain du moment la lâche, petit copain qui est une figure qui permet à Charlotte d'avoir un pseudo sentiment de sécurité, que l'effondrement advient. Charlotte demande alors d'être mise à l'abri.

Ainsi, en reprenant les deux premiers axes de mon propos, un lien semble apparaître entre la conduite d'errance de Charlotte, de construction de sa nouvelle identité, dans laquelle elle s'est perdue et le trauma qu'elle n'a pas pu se représenter, mais qu'elle tente de le faire à travers les mécanismes liés aux conduites à risque. Il semble alors nécessaire pour accompagner Charlotte dans cette survie de pouvoir lui proposer une mise à l'abri lorsqu'elle arrive à cet épuisement, non pas pour qu'elle y adhère, en tout cas, dans un premier temps, mais pour qu'un autre puisse être témoin de ces tentatives d'élaboration, mais aussi transformateur de celles-ci en les contenant, en permettant à Charlotte, de se sentir de nouveau accueillie psychiquement.

**Guillaume LARDANCHET :**

Merci, Hortense. Nous enchaînons avec Marina. À peu près la même question, nous avons eu une analyse sur l'état psychologique de cette jeune. Peut-être que tu as un regard qui sera complémentaire, sur l'état sanitaire de cette jeune, peut-être aussi le rapport à l'urgence et la nécessité d'intervention. Je sais que tu as des choses à dire là-dessus. Je n'ai pas besoin de te lancer, je te laisse dire ce que tu veux.

## **Marina LAVIGNE :**

Je vais essayer d'être spontanée, mais cette histoire de Charlotte m'a beaucoup brassée. Ma première rencontre avec Charlotte, c'était dans un contexte que Moustapha a bien brossé, une tête parmi toutes ces têtes très brunes, le corps de Charlotte dans le square touché de toutes parts. La première rencontre était une rencontre où Charlotte était totalement ivre, fumant, rigolant, prenant un comprimé par ci, sortant une bouteille de vodka, rebuvant, redemandant une cigarette, un coup de téléphone, souvent son pantalon montrant une plaie affreuse, suturée la veille à l'hôpital Lariboisière, chahutant de-ci de-là et demandant un coin pour se mettre à l'abri et là, une demande. En rue, les demandes, nous les saisissons. Souvent, le soin, c'est une bonne porte d'entrée. L'accroche vis-à-vis du corps, vis-à-vis des divers petits bobos. Ce n'est pas rare pour les personnes que nous rencontrons à Hors la rue, mais ces corps-là, c'est quelque chose d'assez marquant. Ils sont bouleversants quand nous les rencontrons. Je parle de ces corps à dessein.

Charlotte avait besoin de se reposer. Hors la rue est là pour mobiliser qui de droit, les collègues d'ADSF en l'occurrence. Il faut y aller. Comme le disait Moustapha, parfois juste traverser la rue, c'est impossible. Aller à l'ADSF, cela veut dire aller dans un autre endroit, cela veut dire prendre le métro avec Charlotte. Et cela veut dire supporter qu'elle va se mettre à somnoler, qu'il faut la maintenir, alors qu'elle était complètement logorrhéique, elle n'arrêtait pas de parler, elle se fige, elle s'arrête, elle somnole. Tout ce qu'elle a dans le nez et ailleurs commence à produire ses effets. Nous arrivons et là, il faut décider, car elle a besoin de soins, son état physique n'est pas tenable en rue, et qu'il faut sans doute lui donner des soins médicaux, si ce n'est les soins que nous donnons à des politiques toxicomanes en réalité.

À ce moment-là, nous ne savions pas que Charlotte était mineure. Nous sommes dans cette zone où nous nous demandons ce que nous faisons et pour qui. Nous décidons d'appeler les soins. Appeler les soins, cela veut dire appeler les pompiers. Parce que nous sommes dans la rue. Charlotte se transforme en furie. Je raconte tout cela pour donner corps à ce que c'est que rencontrer ces jeunes-là dans une situation où nous sommes plus dans la marge de la marge. Cela a quelque chose de bouleversant de se retrouver confronté à une forme d'extrême que l'on rencontre assez peu.

En tant que médecin, cela fait réfléchir de manière très cruciale sur quels soins l'on donne, à qui. Ce moment où les pompiers arrivent, où c'est des molosses, ils sont en tenue de feu, avec la grosse visière, car ce sont les conditions sanitaires qui veulent cela. C'est impossible de contenir la rage à ce point. Elle est maintenue par quatre bonhommes et elle est petite, frêle, complètement camée. C'est choquant. Elle demandait un endroit où dormir et elle va finir à l'hôpital, où, au bout de 24 heures, elle va sortir. La semaine suivante, nous retournons à La Chapelle. J'avais peur de voir Charlotte. Elle avait été très en colère. Elle avait boxé le panneau RATP, elle avait envoyé valser les lunettes de l'éducateur avec qui j'étais. Elle avait du mal à se calmer.

## **Guillaume LARDANCHET :**

Suite à cette intervention des pompiers que vous aviez demandée.

**Marina LAVIGNE :**

Oui, que nous avons réclamé, parce qu'elle était physiquement dans un état de dégradation tel que cela en devenait une menace médicale imminente. À l'hôpital Bichat, tout le monde fait ce qu'il peut du meilleur qu'il peut. Mais pour Charlotte, ce n'était pas le bon endroit. Elle est ressortie 24 heures après et nous sommes retournés au même endroit, nous sommes retournés à La Chapelle et nous étions de nouveau avec du Rivotril plein le nez, de la vodka plein le nez, avec cette constance devant le morcellement complet de ces jeunes qui sont, à un moment vécu, dans un tel état, à un autre moment, dans un autre. Effectivement, le travail en rue, nous le savons, c'est la constance à l'éparpillement de tout ordre, et opposer cette constance dans la proposition, c'est quelque chose qui fait son œuvre et in fine, avec Charlotte, c'est ce qui a fini par se produire. Elle nous a donné les clés pour pouvoir lui permettre, nous permettre de l'aider. C'est elle qui avait la main en somme. La question de la contrainte, comment nous contraignons quelqu'un à être soigné, où nous le faisons ? Encore une fois, ce corps-là est meurtri, il est blessé. Elle demande à prendre une douche, et en fait, elle s'est fait pipi dessus. Elle a un couteau dans la ceinture, elle a des blessures, des scarifications, des coups. Lorsqu'elle a boxé le panneau RATP, elle a donné des coups de tête. C'est quelque chose de très physique, très choquant.

**Guillaume LARDANCHET :**

Cela fait écho avec ce que disait Moustapha, elle a adopté les attitudes, le comportement des jeunes avec qui elle traîne, qui sont des attitudes que nous pouvons voir dans la rue, des blessures non expliquées, des états de rage.

**Marina LAVIGNE :**

C'est dans le corps. C'est vécu dans la rue, c'est brutal. En retricotant l'histoire autour de Charlotte, effectivement, la maltraitance absolue qu'elle a pour son corps, c'est à l'aune de tout ce qui a pu lui arriver avant et même si c'est sans doute un raccourci, imaginez que toute cette maltraitance qu'elle s'inflige, c'est à l'aune de toute la maltraitance qu'elle a subie antérieurement, mais alors, que faire ? Nous en sommes là. Avec quelle structure de soins, pour qui ? Dans quelles circonstances ? Encore une fois, comment fédérer les efforts ? Comment faire ensemble ? Comment pensons-nous les choses ? Il y a un franc décalage entre ce que Charlotte est capable de supporter, ce que nous allons lui proposer et ce que, ensemble, tout horizon confondu, qu'il soit associatif ou institutionnel, qu'est-ce que nous sommes à même de penser dans ces circonstances, pour ce genre d'ado mineur ? Ce sont des enfants, je dis enfants à dessein, elle a vécu des choses que nous ne pourrions jamais souhaiter vivre, ne serait-ce qu'au quart.

**Guillaume LARDANCHET :**

Merci, nous devons nous arrêter là pour la partie intervention. Ce qui est intéressant, c'est que nous avons vu les contraintes dans la rue, les contraintes externes, et tu interrogas la contrainte de soins, en tant que médecin, la nécessité de soigner ces enfants. Je pense que Madame Lardet y reviendra aussi. C'est peut-être là que le mot « contrainte » a différentes définitions.

## « Le parcours de prise en charge d'un mineur en danger : quels intervenants ? comment articuler leurs rôles ? »

Florence LARDET, Substitut du Procureur, Adjointe au Chef de section, Parquet des mineurs de Paris

---

▶ Voir l'intégralité de l'intervention : <https://www.youtube.com/watch?v=gmulaX-1nfs&list=UU5sykL8pc4zN57olxh7ln0w&index=8>

### *Verbatim*

Il y a beaucoup d'acteurs dans le parcours de prise en charge d'un mineur en danger. Comment identifier et trouver sa juste place dans le parcours de prise en charge ? Je vais vous proposer un retour d'expérience sur ce qu'a fait le Parquet de Paris pour faire évoluer nos pratiques professionnelles.

Nous avons un cadre, le dispositif d'éloignement coordonné par la Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF), visant à protéger les mineurs victimes de traite des êtres humains, qui existe depuis 2016, mais il y a aussi la manière dont on va faire vivre ce dispositif. Il s'agit d'un dispositif très large, qui vise les victimes, mineurs, garçons ou filles, notamment exploitées à des fins de commission de délits ou à des fins d'exploitation sexuelle, mais ce n'est pas exclusif ! Toutes les situations de traite peuvent entrer dans ce cadre-ci. Pour les mineurs contraints à commettre des délits, l'adhésion n'est pas évidente. Lorsqu'on prend une ordonnance de placement provisoire (OPP) Traite des êtres humains (TEH), nous n'avons pas l'obligation d'avoir l'adhésion du mineur, elle est bien sûr prise en compte dans nos décisions, mais il ne s'agit pas d'un critère obligatoire. Ces derniers temps, nous essayons tous de travailler avec ces mineurs contraints à commettre des délits. Le dispositif n'est pas réservé aux mineures nigérianes. La TEH n'est pas quelque chose de transfrontalier, le dispositif est aussi adapté à des jeunes françaises, pour prendre cet exemple.

Dans la convention, nous avons de nombreux acteurs et trois missions principales : la mission de repérage, d'identification et de signalement des situations de TEH (association, police, justice), la mission d'orientation, d'intégration dans le dispositif et enfin, la mise en œuvre du placement (Mairie, DPJJ, associations). C'est important pour chaque acteur de se poser la question : dans quelle mission, je suis le plus à ma place ? Le Parquet est par exemple plus à sa place dans le volet numéro deux.

Après avoir repéré son temps, il est aussi important de repérer le temps qui n'est pas le sien, mais dans lequel on peut aider les autres et leur faciliter le travail. Par exemple, le parquet a-t-il un rôle dans le repérage, l'identification ? Oui, puisque dans le cadre de nos permanences, nous pouvons voir de manière régulière des jeunes qui sont placés en garde à vue.

Avant de prendre une ordonnance de placement provisoire, la question de la traite des êtres humains se pose à chaque fois que nous rencontrons un mineur (il peut verbaliser les faits ou il peut avoir des traces de violence sur le corps). Il s'agit en effet d'un dispositif lourd à mettre

en œuvre qui nécessite de sortir d'une gestion de flux et d'effectuer un travail sur-mesure pour chaque situation. Au Parquet de Paris, nous avons fait le choix de se servir des informations données par les associations. Cela nous permet de repérer les mineurs victimes de traite, prêts à intégrer un dispositif. Ce travail permet aussi de mettre en œuvre nos forces collectives sur des situations où il y a de fortes probabilités que le placement aboutisse. C'est important puisque cela permet de ne pas nous essouffler. Dans ces temps-là, nous pouvons aussi faciliter le travail d'autres acteurs en transmettant les informations par exemple.

La deuxième étape, c'est l'alternative aux poursuites : le rappel à la loi par magistrat, pour pouvoir faire un lien entre le tribunal et une prise en charge à la sortie du tribunal par une association. Un rappel à la loi par magistrat me permet de voir le mineur, d'avoir une accroche et un temps dans lequel je peux lui dire que le parquet a également une mission de protection. Nous avons testé ce temps-là avec Hors la rue, mais la question de la prise en charge s'est posée. Dans quel cadre les éducateurs doivent-ils voir le mineur : à l'intérieur du tribunal ou à l'extérieur ? Dans ce type de prise en charge, il est alors intéressant d'identifier une association qui fasse le lien avec le mineur concerné à sa sortie de déferrement.

Le temps de prolongation de garde à vue peut aussi être un temps dans lequel on fait passer des messages au jeune et lui faire dire ce qu'il peut subir. C'est un temps qui est très court, mais qui peut être utile.

Le début de la garde à vue peut également être un temps utile. Préparer une sortie, une OPP et un lieu de placement demande du temps pour les partenaires, or nous disposons de 48 heures. Nous avons donc essayé de mettre en place une identification en amont en effectuant une vérification deux fois par jours d'une liste de mineurs présumés victimes de traite transmise par Hors la rue. Cela nous permet d'alerter rapidement l'association afin que l'équipe ait l'information le plus vite possible.

Enfin, il y a le temps de mise en œuvre de la mesure de placement. De mon expérience, ce n'est pas un temps dans lequel le Parquet doit intervenir. Il faut donc bien identifier son temps pour mieux accompagner et savoir laisser sa place quand ce n'est plus la nôtre, tout en étant disponible en cas de difficulté.

Pour terminer, nous évoquons la contrainte et la question des soins. C'est, en effet, une difficulté, car le sas qui semble parfois utile, est le temps d'incarcération qui permet une accroche éducative dans un lieu contraint et permet de réfléchir à des perspectives. Aujourd'hui, nous observons que cela peut être un temps utile, mais qui nécessite effectivement des réflexions sur d'autres structures.

## Seconde partie – Pratiques innovantes Françaises et européennes en matière de protection des mineurs non demandeurs de protection : Regards croisés

### Expériences européennes

#### Présentation d'un service d'accueil belge pour mineurs présumés victimes de la traite des êtres humains : Esperanto

**Sandrine FRANCOIS**, Criminologue à l'association Esperanto

**Thomas COLIN**, Coordinateur à l'association Esperanto

---

 Voir l'intégralité de l'intervention : [https://www.youtube.com/watch?v=A\\_IBjR--Oq8&list=UU5sykL8pc4zN57olxh7ln0w&index=5](https://www.youtube.com/watch?v=A_IBjR--Oq8&list=UU5sykL8pc4zN57olxh7ln0w&index=5)

#### *Synthèse de la présentation*

##### **Sandrine FRANÇOIS :**

Notre association a été créée en 2002. Notre première mission est d'accueillir des enfants, garçons et filles, de 0 à 18 ans présumés victimes de traite des êtres humains et présumés de trafic d'êtres humains. Depuis 2005, la traite d'êtres humains concerne également les nationaux et non seulement les étrangers. Nous nous sommes donc adaptés et nous ne mettons plus le terme MENA (mineurs étrangers non accompagnés), en avant. Nous accueillons des « enfants ». Nous pouvons accueillir jusqu'à 15 jeunes, 24h sur 24 et 7 jours sur 7. Notre effectif est de 23 temps plein, dont 16 éducateurs, 1 criminologue, 1 psychologue, 1 psychomotricienne, 1 assistance sociale. En plus de la structure, nous disposons de studios indépendants pour travailler l'autonomie des jeunes.

Les mineurs qui arrivent chez nous ne sont pas reconnus victimes. Ces jeunes doivent collaborer avec la justice et couper tout lien avec le milieu exploitant s'ils souhaitent obtenir le statut de victime.

Différentes règles de sécurité sont mises en place dans la structure dont l'absence de téléphone. Les contacts sont encadrés, afin d'éviter toute influence susceptible de mettre le jeune en danger. Nous ne sommes ni un centre ouvert ni un centre fermé. Les sorties sont donc encadrées. En Belgique, la scolarisation est obligatoire jusqu'à l'âge de 18 ans. Nous avons donc une salle de classe. Nous proposons des cours le matin et des activités l'après-midi. Notre adresse est secrète. Pour le courrier, nous utilisons une boîte postale. Notre numéro de téléphone ne permet pas de connaître notre localisation.

##### **Thomas COLIN :**

Concernant les procédures de placement d'urgence. Le Parquet, le Service de l'Aide à la Jeunesse (SAJ) et le Service de la protection de la jeunesse peuvent orienter un jeune en danger vers Espéranto. Nous avons eu le cas d'une jeune vietnamienne qui a été amenée à la police bruxelloise. Au regard des éléments inquiétants, la police a contacté le Parquet, lequel a fait un placement de 24 heures à Espéranto. La situation est ensuite repartie au SAJ (aide volontaire).

Il se passe 1 mois entre le moment où le dossier est pris en charge par le SAJ et le moment où le SAJ rencontre le jeune, avec un programme d'aide. Pendant ce mois, Espéranto travail la conscientisation, les raisons pour lesquelles le jeune est chez nous, ce que nous pouvons lui proposer. Nous avons 1 mois pour mettre le jeune dans une optique d'aide volontaire. A la fin, le jeune est partenaire de son placement. Nous avons donc très peu de placement contraint. Souvent, ce sont des jeunes de la communauté Rom. En Belgique, à partir du moment où un jeune est signalé, un tuteur est désigné, qui est souvent en accord avec le placement. Les seules situations que nous avons en aide contrainte, c'est parce que les parents reviennent dans le circuit. Dans ces situations, si les parents ne sont pas en accord avec le placement, mais que le SAJ juge la situation dangereuse, le juge oblige le placement à Espéranto.

En pratique, cela est totalement différent. Nous allons prendre le cas d'un jeune Rom de 12 ans qui est arrêté pour vol. La police est dans l'obligation de contacter le service tutelle en expliquant la situation. Ce service de tutelle doit lui trouver un hébergement. Il prend alors contact avec nous. Depuis l'ouverture d'Espéranto, le service de tutelle constitue le premier canal de placement. Il nous revient alors d'obtenir un mandat, ce qui n'est pas naturel. Prochainement, nous pourrions être autorisés à proposer des accueils sans mandat. Aujourd'hui, tout le monde peut nous appeler pour placer un jeune chez nous. Quelle que soit l'heure à laquelle un jeune est orienté vers nous, il est pris en charge et nous tâchons ensuite de régulariser la situation et trouver des solutions pour que cela rentre dans le cadre administratif.

Concernant l'accueil des jeunes, au départ, les jeunes qui sont placés chez nous ne sont pas tous en accord, ils ne se rendent pas compte qu'ils ont besoin d'aide, qu'ils sont victimes. Le service tutelle cherche un lieu, le jeune est ensuite transféré par la police. Au fil du temps, l'accroche, le lien se fait et nous parvenons à leur faire comprendre qu'ils ont besoin d'être aidés.

### **Sandrine FRANÇOIS :**

En Belgique, le volet protectionnel est totalement séparé de la justice. Dans le cas de la traite des êtres humains, c'est le Tribunal de la famille qui gère le placement. Il n'y a pas de connexion avec le Parquet qui va gérer l'enquête. Parfois, le milieu exploitant correspond à la famille. Or sans autorisation de la famille, il peut être difficile de présenter l'enfant au juge. Nous devons bricoler des mesures de protection lorsque nous risquons de croiser les parents. L'absence de lien entre le système protectionnel et la justice complexifie la poursuite des exploitants. Nous nous mobilisons pour essayer de lever cette difficulté.

## Mineurs victimes d'exploitation dans le cadre d'activités criminelles Forcées : quels passages possibles de l'illégalité à l'inclusion sociale ? – Présentation du projet N.A.Ve en Italie

Francesca SGUOTTI, Psychologue clinicienne, association Equality Cooperativa Sociale

---

▶ Voir l'intégralité de l'intervention : <https://www.youtube.com/watch?v=zYWHadq-C6s>

### *Synthèse de la présentation*

Nous avons lancé le projet N.A.Ve, un projet de lutte contre la traite dans la région de Venise. Ce dispositif vise à lutter contre tous les types d'exploitation et protéger à la fois les mineurs et les adultes. Plusieurs partenaires, dont des ONG, se joignent à nous dans le cadre de ce dispositif. Celui-ci est financé par le gouvernement italien. Au-delà des ONG, d'autres parties prenantes comme la justice et la police orientent des jeunes vers nos dispositifs. Nous collaborons également avec les inspecteurs du travail et les syndicats. Un numéro vert permet aux parties prenantes de nous signaler des jeunes potentiellement victimes de traite. Pour obtenir la confiance des jeunes, nous nous appuyons sur des experts linguistiques. Cela nous permet de converser de manière fluide et d'avoir une connaissance suffisante du contexte culturel du pays d'origine. Comme j'ai pu le souligner, nous ne recevons pas que des mineurs. Les partenaires orientent également des adultes vers nous. C'est pourquoi nous avons mis en place une expérimentation spécifique aux mineurs.

En 2016, nous avons eu l'idée de mener une action spécifique, « *inside out* », afin de constituer un observatoire commun et lever les difficultés liées à la fragmentation des acteurs et au travail en silos. Grâce à cette action spécifique, nous aidons les mineurs à intégrer des programmes d'assistance et d'intégration. Ce faisant, les publics accompagnés peuvent gagner le droit de résider en Italie.

# Boys on the move: Prise en charge et système de la protection de l'enfance suédois

**Maria VON BREDOW**, Analyst senior au Conseil National Suédois pour la Prévention du Crime

---

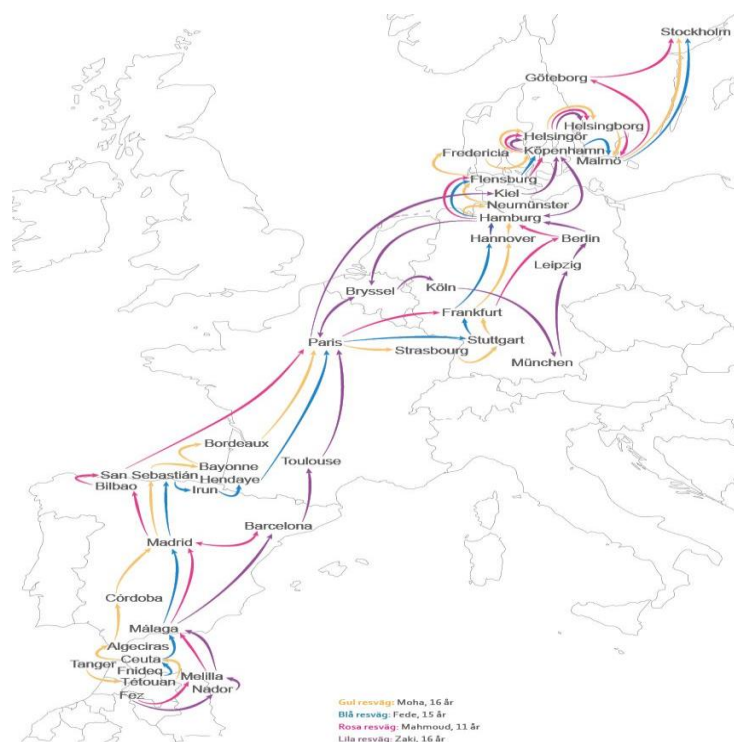
▶ Voir l'intégralité de l'intervention : <https://www.youtube.com/watch?v=Df0ncr1pHUs>

## Synthèse de la présentation

Travailler auprès de mineurs isolés est certainement le travail le plus difficile qu'il m'ait été donné d'exercer. Je travaille auprès de jeunes en mouvement. Mais je ne vais pas vous parler de mon travail. Je vais vous emmener en voyage.

Nous sommes au Maroc, à Tanger, avec une photo publiée dans le quotidien espagnol *El Mundo*. Vous y voyez de jeunes garçons en formation, s'entraînant à voyager sous un bus. Lorsqu'ils tentent de migrer, ils le font sous un poids-lourd. Lorsque je les interroge sur ce qui les pousse à passer la frontière, ils me parlent de violence domestique, de pauvreté, de drogue et de manque d'éducation. Le rêve européen les pousse à accomplir le voyage.

Sur la carte que je projette (voir ci-dessous), vous pouvez visualiser le parcours de quatre jeunes avec qui j'ai eu des entretiens. Certains d'entre eux sont très jeunes et vous voyez à quel point ils ont voyagé. Ces quatre garçons, extrêmement mobiles, sont passés par Paris. J'ai réalisé des entretiens avec 40 autres garçons. J'ai vu à quel point Paris était une plaque tournante. Certains de ces garçons se trouvent actuellement à Stockholm, parlent suédois et vont à l'école. Si quelques garçons peuvent envisager un bel avenir, la plupart restent dans une situation de marginalité. Sur les réseaux sociaux, ils postent des photos conformes au rêve européen, mais leur réalité est bien différente.



## Expériences Françaises

▶ Voir l'intégralité des interventions : <https://www.youtube.com/watch?v=v0-X6Pr1-bs>

### **Etat des lieux des dispositifs de protection existant pour les mineurs victimes de la traite des êtres humains et présentation du centre sécurisé et sécurisant de l'association Koutcha,**

**Yann LE BRIS**, Directeur de l'association Koutcha

---

#### *Synthèse de la présentation*

Le dispositif d'éloignement en place à Paris va être étendu au reste du territoire. Une dépêche du Ministère de la justice, sortie le 8 février 2021 vient apporter des éléments sur le déploiement du dispositif. Ce déploiement a été confié au cours d'appel sur le principe du volontariat. Je le regrette, puisque cela va donc dépendre des politiques pénales sur les territoires et la lutte contre la traite n'est pas toujours une priorité. Concernant sa mise en œuvre sur d'autres territoires de provinces, une réflexion doit être menée concernant les territoires qui n'ont pas de foyers dans d'autres départements.

L'association Koutcha a développé un réseau de dix structures pour accueillir des victimes de traite des êtres humains. Chacune de ces structures a été formée sur la question de la traite des êtres humains. Ce dispositif a été prévu initialement pour pouvoir orienter les jeunes après leur passage dans le centre Koutcha. On remarque que les placements directs au sein de ces structures n'ont pas fonctionnées pour certains jeunes, notamment car les projets d'établissement de ces structures ne sont pas prévus pour prendre en compte toutes les dimensions d'une prise en charge spécifique aux mineurs victimes de la traite des êtres humains (question de sécurité, limite d'accès aux réseaux sociaux, etc.) Une autre difficulté, c'est le peu de place pour répondre à la demande. Il est nécessaire d'avoir des places réservées dans des structures formées pour pouvoir accueillir ce public.

Concernant le centre Koutcha, nous sommes en train de finaliser la création du centre sécurisé sécurisant pour mineurs victimes de traite des êtres humains (*Nb : le centre Koutcha est ouvert depuis le 18 octobre 2021*). Ce projet a pu voir le jour grâce au soutien de la PJJ. Nous avons travaillé pour adapter le modèle d'Esperanto au système légal français. Nous proposerons des accompagnements courts, de 6 mois renouvelables 1 fois. L'idée est d'être un sas pour les jeunes afin de travailler les questions du trauma, l'emprise. Les jeunes seront ensuite orientés vers des dispositifs plus classiques de protection de l'enfance (MECS, familles d'accueil en fonction du projet, des besoins du jeune ou des structures du réseau de partenaires). Nous sommes sur un accueil de 12 places.

Au niveau de la protection de l'enfance, une mobilisation doit être faite. On voit bien qu'avec les jeunes filles françaises victimes d'exploitation sexuelle, c'est exponentiel. Il faut une prise en compte de cette réalité pour pouvoir protéger ces jeunes.

# Retour d'expérience sur la prise en charge de mineurs non accompagnés dans un Etablissement de Placement Educatif PJJ (EPE) en Essonne

**Yvon RONTARD**, Directeur de deux EPE

---

## *Synthèse de la présentation*

J'ai deux foyers PJJ dans l'Essonne, qui regroupent 12 jeunes chacun. Nous accueillons de nombreux mineurs non accompagnés (MNA), principalement issus du Maghreb. Les MNA remettent en cause notre prise en charge éducative, cela nous oblige à penser une prise en charge sur mesure. L'enjeu est de les sortir de la délinquance et de les délier de leur réseau. Nous expérimentons au quotidien la réinsertion par le travail en milieu agricole et rural. Tous les MNA travaillent dans des fermes partenaires éloignées. Cet éloignement ainsi que le travail physique et manuel facilitent grandement le sevrage.

Nous accueillons beaucoup de MNA dans mes foyers, car je crois à la vertu éducative et thérapeutique du collectif. Les cas complexes ont besoin de vivre en collectif. Ce sont des prises en charge qui peuvent durer plusieurs mois, voire plusieurs années, car cela prend du temps de lier et de délier. Plusieurs d'entre eux, après trois ans chez nous, sont partis après avoir passé un CAP et trouvé un travail. Nous militons pour que ces jeunes intégrés et qui travaillent obtiennent un permis de séjour.

## Mot de Fermeture



Voir l'intégralité de l'intervention :

[https://www.youtube.com/watch?v= YH\\_QnQ8FQk&list=UU5sykL8pc4zN57olxh7ln0w&index=1](https://www.youtube.com/watch?v=YH_QnQ8FQk&list=UU5sykL8pc4zN57olxh7ln0w&index=1)

*Verbatim*

**Daniel DERIVOIS :**

La différence entre migrants et non-migrants est désuète. Ces jeunes sont traversés par des traumatismes extrêmes, des traumatismes intentionnels, non-intentionnels qui s'imbriquent et qui viennent nous mettre en difficulté. Les jeunes dont nous parlons sont déshumanisés, ils sont en dehors de notre humanité commune et pourtant, ces jeunes, par la diversité de leur parcours, nous amène des visions différentes du monde. Pourquoi continuons-nous à parler de mineurs non accompagnés quand nous commençons à les accompagner ? Cette question fait violence. Ils sont non accompagnés, tant qu'ils ne sont pas pris en charge. Je préfère donc appeler ces jeunes, « les jeunes du monde ».

A l'image aussi de ces jeunes du monde qui peuvent venir de différents pays, qui parlent différentes langues, qui ont différents accents, nous avons aussi des professionnels mondialisés. Nous venons de différents horizons géographiques, linguistiques, mais aussi divers horizons disciplinaires. On ne peut pas prendre en charge ces jeunes, sans le concours de ces différentes disciplines, visions du monde. La question de l'interculturalité est fondamentale puisqu'elle nous permet de comprendre l'autre, d'aller dans son univers.

Concernant la question de la demande. Les jeunes dont nous parlons, sont « non demandeurs ». Je ne suis pas du tout de cet avis. Je pense que ces jeunes demandent, mais tout dépend de comment nous les considérons. Est-ce que nous les considérons comme des migrants étrangers ? ou comme des enfants, des adolescents ? Un enfant, un adolescent, ne demande pas des soins comme un adulte. Il nous faut donc réfléchir à la perception que nous avons de ces jeunes. S'il s'agit d'adolescents, ils ont d'autres façons de demander. S'ils sont en plus traumatisés, vous savez que le trauma sidère, cela bloque la parole. Un adolescent couché à l'arrière d'une voiture, c'est une façon de demander, de nous interpeler. La demande de ces jeunes est implicite. Il nous revient de la décortiquer. Ces jeunes refusent la déshumanisation. Cela nous oblige à développer des stratégies pour nous mettre à l'écoute de ces jeunes et comprendre cette demande. Ces jeunes sont en demande d'humanité, en demande de considération.

Il est également important de prendre en compte les pôles « victime » et « délinquant » en même temps. Quand un jeune passe à l'acte, il est auteur de l'acte, mais il est aussi victime de l'acte commis. J'évoquais ce matin l'idée de la répétition. On subit quelque chose, on intériorise la culpabilité et que fait-on avec une culpabilité inconsciente ? On passe inconsciemment à l'acte pour avoir une bonne raison de se sentir coupable.

Quelles que soient nos casquettes professionnelles, institutionnelles, ces jeunes nous voient avant tout comme des adultes. Ces jeunes, qui ont subi une filiation traumatique parce qu'ils ont une difficulté à se relier à eux-mêmes, à l'humanité, parce qu'ils ont été coupés de cette humanité, par les violences subies, cherchent des figures parentales chez nous. Si nous estimons que la relation filiale repose uniquement sur l'humanité, notre travail va devenir plus facile. C'est un travail majeur que nous devons faire.

On a beaucoup parlé de la traite des êtres humains aujourd'hui. Je souhaiterais attirer votre attention sur deux autres points : la traite arabo-musulmane et la traite atlantique. Ce matin, je parlais du traumatisme vicariant, celui que vive les professionnels, je souhaiterais vous inviter à réfléchir au traumatisme des sociétés d'accueil. C'est dans une vision globale que nous allons tenter de faire avancer ce problème qui existe depuis de nombreuses années. Autrement dit, nous mobiliser pour soigner ces jeunes du monde et dans le même temps, nous mobiliser pour soigner les traumatismes de la société d'accueil.

## Conclusion

*Verbatim*

**Aurélie GOROSTARZU, Directrice d'Hors la rue :**

Nous avons interrogé, tout au long de la journée, la question de l'adhésion et de la contrainte pour ces mineurs. A Hors la rue, l'un de nos principes d'action est la libre adhésion. Nous croyons qu'il n'est d'action efficace que si elle est librement consentie. Notre cadre de travail nous permet cela. Nous allons vers ces enfants en les incitant à adhérer à nos propositions en tentant d'ouvrir les champs des possibles et en leur montrant les alternatives à la rue. Pour cela, nous devons travailler tous ensemble, en réseau.

Il y a une étape que nous avons peu évoquée, c'est l'identification de ces enfants les plus éloignés des systèmes de protection. Hors la rue rappelle la nécessité de renforcer le travail de terrain, les actions d'aller vers pour les repérer, favoriser une approche globale, socio-éducative pluridisciplinaire. Une fois ces mineurs repérés et l'accroche mise en place, il s'agit de les protéger. Nous voyons alors que la question de la contrainte se pose. Celle-ci est envisagée différemment en fonction des législations des pays. En France, malgré l'identification, nous nous heurtons parfois à l'absence de protection effective de ces enfants en raison du défaut de mesure de protection adéquate. C'est dans ce cadre là qu'Hors la rue souhaite rappeler la nécessité de créer des structures éloignées, spécialisées, des centres sécurisés et sécurisants. Hors la rue rappelle aussi la nécessité de mettre en œuvre le principe de non-sanction et de favoriser l'accès aux soins, de prendre en compte les addictions et d'utiliser à chaque fois que cela est possible, la qualification de traite de façon à rendre possible la protection de ces mineurs. Enfin, la protection n'est effective que si nous nous coordonnons tous pour faire, ensemble, ce travail d'orfèvrerie.

## Remerciements

Pour la conception et l'organisation de cette journée, Hors la rue remercie Julie Jardin, Léa Loth, Hortense Bret, Séverine Canale, Guillaume Lardanchet. Hors la rue remercie aussi toute l'équipe de l'association pour sa mobilisation.

Hors la rue remercie chaleureusement les intervenants à cette journée et les prestataires.

## L'association Hors la rue

Depuis 2004, Hors la rue se donne pour objectif favoriser et rendre effectif l'accès au droit des mineurs étrangers en danger, les plus éloignés de toute prise en charge et de rendre effectif l'accès au droit commun de ces mineurs dans un contexte migratoire. Il s'agit donc :

- De repérer, accompagner et orienter les enfants en situation de danger vers les dispositifs de droit commun en vue d'une réelle intégration sociale et économique en étroite partenariat avec l'ensemble des acteurs présents dans le cadre des dispositifs de protection de l'enfance.
- D'œuvrer à une meilleure connaissance et prise en compte du phénomène des enfants étrangers en danger sur notre territoire par les acteurs politiques, institutionnels et associatifs afin de faire évoluer le cadre réglementaire de prise en charge de ces enfants via des actions de sensibilisation et de plaidoyer.

**Contacts :** 70 rue Douy Delcupe, 93100 Montreuil - 01 41 58 14 65 / [contact@horslarue.org](mailto:contact@horslarue.org)

<https://www.horslarue.org/>

## Ressources

### **Ouvrages de Daniel Derivois**

Voyager avec les mineurs non accompagnés Repères pour une pratique décentrée en Protection de l'enfance, CHRONIQUE SOCIALE, Comprendre la société, 2020.

Adolescents et jeunes du monde Identités en héritage, EDITIONS UNIVERSITAIRES DE DIJON, Collection : Sociétés, 2020.

Séismes identitaires, trajectoire de résilience. Apports de la clinique de la mondialité  
CHRONIQUE SOCIALE, Collection : Comprendre la société, 2020

Clinique de la mondialité Vivre ensemble avec soi-même, vivre ensemble avec les autres  
DE BOECK SUPERIEUR, 2017

Les adolescents victimes/délinquants : observer, comprendre, accompagner, De Boeck Supérieur, 2010.

Psychodynamique du lien drogue-crime à l'adolescence. Répétition et symbolisation  
Répétition et symbolisation, L'HARMATTAN, Collection : Traité de sciences criminelles, 2000

**Ouvrages d'Olivier Peyroux**

Les fantômes de l'Europe : les migrants face aux politiques migratoires, Non lieu, 2020.

Délinquants et victimes : la traite des enfants d'Europe de l'Est en France, Non lieu, 2013.

**Rapport de Maria Von Bredow**

« They will always find me » A study of trafficking and the living conditions of vulnerable children, County Administrative Board of Stockholm, 2018-2019.

**Convention sur la mise en place d'un dispositif expérimental visant à protéger les mineurs victimes de traite des êtres humains**

[https://www.avocatparis.org/sites/bdp/files/2021-06/20160601\\_convention\\_dispositif\\_protection\\_traite\\_mineurs.pdf](https://www.avocatparis.org/sites/bdp/files/2021-06/20160601_convention_dispositif_protection_traite_mineurs.pdf)\*

**Sites Internet**

Association Espéranto : <https://www.esperantomena.org/>

Associaion Equality Cooperativa Sociale : <https://www.equalitycoop.org/francais/>